



UNIVERSITE MOUMOUZ MAMMARI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES DE
GESTION ET DES SCIENCES COMMERCIALES

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences de gestion

Option : Management Bancaire

Thème

**LA MOBILISATION DE L'ÉPARGNE AUX NIVEAU
DES BANQUES : CAS**

CNEP BANQUE DRAA-EL-MIZAN « 205 »

Présenté par :

MANSOURI Sarah

ZYAT Hanane

Encadré par :

M^r:ABIDI Mohamed

Membre de jury :

Président : ACHIR Mohammed, Maitre conférence classe « B », UMMTO

Examineur : LOUGGAR Rosa, Maitre-assistant classe « A », UMMTO

Rapporteur : ABIDI Mohamed, Maitre conférence classe « B », UMMTO

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018/2019



Remerciement

Tout d'abord, nous tenons à remercier le bon **DIEU** de nous avoir donné le courage et la bonne volonté de mener à terme ce travail.

Nos chaleureux remerciements vont aussi à notre promoteur **Mr ABIDI MOHAMED** pour son aide et ses conseils, nous voudrions également lui témoigner notre gratitude pour sa patience et son soutien durant l'encadrement.

Nous tenons aussi à témoigner notre profonde gratitude et nos sincères reconnaissances envers notre chef de spécialité **Mm IGUERGAZIZ WASSILA**, nous remercions également l'ensemble des enseignants de la faculté qui ont suivi notre scolarité.

Nous remercions également le directeur de l'agence CPA de Draa-El Mizan **Mr KHALIF YUCEF** qui nous a aidé et orienté tout au long de ce travail.

Nous remercions les membres du jury pour leur aimable acceptation d'évaluer ce travail et de participer à la soutenance.

Enfin, on adresse nos plus sincères, remerciements à tous nos proches et à toute personne qui nous a soutenu et encouragé au cours de la réalisation de ce mémoire.



Dédicaces

Je dédie ce travail

A celle qui m'a couvert de tendresse d'amour et qui n'a rien
épargné pour

Me voire heureuse, à toi ma douce mère ;

A la source de ma persévérance, mon plus grand pilier et celui
qui m'a toujours

Encouragé, à toi mon cher père ;

A mon cher frère RABAH, mes sœurs OUSSILA, ZAHIA,
NAIMA, KARIMA ;

A toute la famille ZYAT, et à tous mes proches ;

A toutes les personnes qui m'ont encouragé ;

A ma binôme Sarah et toute sa famille ;

A toute la promotion Management bancaire 2019 ;

A tous mes ami (e) s ;

HANANE



Dédicaces

Je dédie ce travail :

A celle qui m'a couvert de tendresse d'amour et qui n'a rien
épargné pour me voir heureuse, à toi ma chère mère ;
A la source de ma persévérance, mon plus grand pilier toi mon
cher père ;
A mes frères : Khaled, Walid, Rayane ;
A mon oncle Mr Ameer Hocine ;
A ma binôme Hanane et toute sa famille ;
A tous mes amis (es).

SARAH

Liste des abréviations

Liste des abréviations

CNEP : Caisse Nationale d'épargne et de prévoyance.

DATL : Dépôt à terme logement.

CD: Certificat de Dépôt.

BT : Billet de Trésorerie.

BTF : Bon de trésor à Taux fixe.

BTMN : Bons de trésor à taux Annuel.

BMTN : Bon à Moyen terme Négociable.

CIB : Carte interbancaire.

PEL : Plan Epargne Logement.

PEP : Plan Epargne Populaire.

RIB : Relevé d'identité interbancaire.

PLV : Publicité sur lieu de Vente.

CCP : Centre des chèques Postaux.

GAB : Guichet Automatique de Banque.

DAB : Distributeur Automatique de Billets.

RIM : Réseau Monétique Interbancaire.

IRG : Impôt sur le Revenu Globale.

CEL : Carte d'épargne Logement.

CEP : Carte d'épargne Populaire.

TVA : Taxe sur la valeur Ajoutée.

EMV : Européen Master visa.

CCP : Compte Chèque Postaux.

SNMG : Salaire National Minimum Garantie.

CE : Carte Epargne.

Sommaire

Sommaire

| | |
|------------------------------------|----|
| Introduction générale | 02 |
|------------------------------------|----|

Chapitre 01 : Aspects théoriques sur l'épargne

| | |
|---|----|
| Introduction | 07 |
| Section 01 : généralités sur la notion de l'épargne..... | 08 |
| Section 02 : les placements bancaires | 18 |
| Section 03 : l'utilisation de l'épargne dans le circuit économique | 23 |
| Conclusion | 29 |

Chapitre 02 : Les politiques de la collecte des dépôts bancaires

| | |
|--|----|
| Introduction | 31 |
| Section 01 : Les moyens mis œuvre par la banque pour attirer la clientèle | 32 |
| Section 02 : les avantages des dépôts bancaires pour les déposants et pour la banque | 38 |
| Section 03 : les obstacles de la collecte des dépôts bancaires..... | 43 |
| Conclusion | 47 |

Chapitre 03 : la mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP- Banque

| | |
|---|----|
| Introduction | 49 |
| Section 01 : la présentation de la CNEP-Banque Draa-El Mizan..... | 50 |
| Section 02 : Les produits et les stratégies de la CNEP-Banque..... | 55 |
| Section 03 : l'usage de l'épargne drainée par la CNEP-Banque..... | 74 |
| Conclusion | 81 |
| Conclusion générale | 83 |

Introduction générale

Introduction générale

Introduction :

L'épargne joue un rôle important dans la croissance économique des Etats. Les pouvoirs publics lui accordent une grande importance.

Après l'indépendance, dans le cadre de la politique d'économie d'endettement, les différents besoins de financement des programmes planifiés de croissance ont été satisfaits par le recours à l'endettement extérieur, à l'endettement intérieur (lié à la création monétaire) et à l'épargne sous toutes ses formes, celle des ménages, des entreprises, ou celle de l'Etat. Durant cette période de mise en œuvre de cette politique, comme l'ampleur des besoins de l'économie algérienne émergente est considérable, les efforts de l'Etat ont été et demeurent insuffisants en matière de valorisation et de mobilisation pour la mise en œuvre de plusieurs statuts juridiques, accompagnés par la création des différentes institutions financières comme c'est le cas de la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP) en 1964, qui subit une transition en banque à partir de 1997.

Parallèlement à l'évolution de l'environnement international, caractérisé par la mondialisation et la globalisation, l'Algérie a été un espace de changement continuels dans le temps

A partir de 1990, année marquée par le début de la transition vers une économie libérale et concrétisée par la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, la situation économique et sociale s'est aggravée avec :

- La baisse du pouvoir d'achat et l'érosion de la classe moyenne ;
- La hausse des taux de chômage et d'inflation ;
- La chute des recettes pétrolières ;
- La dégradation des conditions sécuritaires ;
- La dévaluation du dinar.

Suite au changement de cet environnement, l'attribution du financement de l'économie à différentes banques, a engendré l'augmentation de leurs besoins en liquidité, elles se retrouvent en situation de recherche de nouvelles ressources.

Pour y faire face, elles recourent à l'épargne sous toutes ses formes, par la valorisation de sa mobilisation et c'est le cas de la CNEP, qui sera étudié à travers trois aspects :

Introduction générale

- Les efforts de l'institution en matière d'organisation et de moyens exploités pour sa collecte ;
- Les formes d'utilisation de cette épargne mobilisée et son rôle ;
- L'impact des facteurs internes et externes à l'institution, sur l'évolution de cette épargne collectée ;

L'analyse de ces trois aspects, nous permettra de s'informer sur la situation de l'épargne au niveau de l'institution de manière particulière et au niveau nationale de manière générale, et aussi de distinguer sa capacité de contribuer dans la résolution de la crise nationale et l'orientation vers le développement durable.

Dans le but d'atteindre les objectifs recherchés dans cette présente étude, il a semblé utile de présenter le phénomène d'épargne et l'institution car :

- La CNEP représente une certaine spécificité en matière d'organisation, de gestion, de statut tant que caisse et sa transition vers une banque à partir de 1997. Elle influence la mobilisation de l'épargne à son niveau ;
- L'épargne nécessite une analyse à travers ses motifs, ses sources et ses déterminants. De même sa relation avec l'investissement national et les efforts des pouvoirs publics vis-à-vis de ce phénomène.

L'épargne joue un rôle important dans la croissance économique et sa mobilisation va toujours susciter un intérêt particulier étant donné les implications de ce paramètre sur la capacité d'investissement et donc sur la réalisation des objectifs de production, de formation des revenus et de création d'emplois.

Devant cette situation se pose la problématique suivante :

Quels-sont les moyens ainsi que les stratégies adoptés par la CNEP-Banque pour la réalisation d'une meilleure mobilisation de l'épargne ?

De cette problématique dérivent les questions secondaires suivantes :

1-Comment les banques utilisent les moyens dont elles disposent pour la réalisation de cet objectif ?

2-Est-ce que ces moyens sont suffisants pour atteindre cet objectif ?

3-Quelle est la place de l'organisation bancaire dans la mobilisation de l'épargne ?

4-Quelle est l'évolution de l'épargne au niveau de la CNEP-banque ?

Introduction générale

Hypothèses

Hypothèse 01 : ces moyens sont insuffisants, pour cela les banques recourent à d'autres stratégies, telle que la proposition des offres avantageuses pour les épargnants.

Hypothèse 02 : une organisation adéquate permet la réussite de toute stratégie ainsi qu' une meilleure mobilisation de l'épargne.

Objet de recherche

L'objectif principal de notre recherche est de tenter d'éclaircir au maximum la notion de l'épargne ainsi que les moyens appliqués pour la réalisation de la mobilisation de l'épargne.

Démontrer l'efficacité des stratégies appliquées et cela en étudiant l'évolution de l'épargne collectée et leurs utilisations dans le cas de la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN.

Méthodologie de recherche

Le choix de ce sujet est motivé d'une part, par la volonté de connaître l'évolution de la collecte de l'épargne, dans le but de la réalisation d'une meilleure mobilisation de l'épargne, et d'autre part, connaître les moyens et les stratégies adoptés par la CNEP-Banque de DRAA EL MIZAN.

Pour répondre à notre question centrale suivie par les sous questions, et les objectifs précités, notre travail est basé sur :

D'une part, les outils de recherche, nous avons fait recours à la recherche documentaires et bibliographique et sites d'internet, pour la compréhension des concepts et logiques relatives à notre étude.

D'autre part, pour ce qui de l'étude pratique, nous avons exploité divers documents fournis par la CNEP-Banque de DRAA EL MIZAN, ainsi que les notes prises suite aux différentes questions répondues au sein de cette banque.

Introduction générale

Plan du travail

Sur le plan méthodologique, la présente étude s'articule autour de deux chapitres théoriques et un chapitre pratique :

Le premier chapitre intitulé « Aspects théoriques sur l'épargne » est scindé en trois sections ; dont la première traite des notions générale sur l'épargne, la seconde sur les placements bancaire et la troisième est consacrée au l'utilisation de l'épargne dans le circuit économique.

Le deuxième chapitre intitulé « les politiques de la collecte des dépôts bancaire » est scindé en trois sections ; la première traite les moyens mis en œuvre par la banque pour attirer la clientèle, la seconde s'intéresse aux obstacles de la collecte des dépôts bancaires et la troisième sur les avantages des dépôts bancaire pour les banques et les déposants.

Le troisième chapitre intitulé « la mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque », ce chapitre est composé de trois sections dont la première porte sur la présentation de la caisse national et de prévoyance-banque,, la deuxième introduire les différents produits et les stratégies proposés par cette agence et enfin on va traiter le devenir de l'épargne drainée par cette dernière.

Chapitre I :
Aspects théoriques sur
l'épargne

Introduction

Sans épargne on ne peut pas investir et s'il n'y a pas d'investissement il n'y aura pas de développement et sans développement il n'y a pas de progrès économique et sociale. Donc le développement économique de chaque nation exige une source de financement qui doit reposer sur la collecte de l'épargne nationale sous ses différentes formes.

L'accroissement des besoins des agents économiques a poussé les pouvoirs publics à chercher d'autres moyens de mobilisation de l'épargne avec l'apport de nouveaux systèmes des banques.

L'objet de ce premier chapitre est d'introduire les principaux concepts relatifs à l'épargne, et mieux connaître la place qu'occupe cette dernière dans l'activité économique. Il est nécessaire de maîtriser les diverses définitions et concepts relatives à l'épargne, celles-ci sera traitées dans ce chapitre.

Section 01 : Généralités sur la notion de l'épargne

Le développement économique de chaque nation exige une source de financement qui doit reposer sur la collecte de l'épargne nationale sous ses différentes formes.

1.1. Définition de l'épargne

Le concept de l'épargne a fait l'objet de nombreux développements à travers la théorie économique. Plusieurs définitions de l'épargne sont proposées, chacune de ces définitions insiste sur un ou quelques aspects particuliers.

- « L'épargne est la partie non consommée de revenu disponible au niveau macroéconomique, elle correspond à la somme d'épargne des ménages des entreprises et des administrations. »¹
- Le dictionnaire d'économie : Au sens courant « épargner » consiste à mettre de l'argent de côté, à faire des économies. La notion économique de l'épargne rejoint en partie le sens courant car l'épargne représente la partie de revenu n'est pas destinée à une consommation. L'épargne est donc une renonciation à une satisfaction immédiate au profit d'une satisfaction future.
- Le dictionnaire de la finance et de la bourse définit l'épargne comme suit « Fraction du revenu qui n'est pas consommée. »²

En d'autres termes, la décision d'épargner revient à transférer un pouvoir d'achat sur une période ultérieure en vue de l'acquisition de biens et de services ou d'un investissement soit en thésaurisant, soit en plaçant à moyen ou à long terme auprès des établissements bancaires.

Placer son argent à la caisse d'épargne, acheter des actions ou des obligations où même les conserver chez soi. On peut l'exprimer par l'équation suivante :

$$S=Y-C ; \text{ avec } S : \text{ épargne, } Y : \text{ revenu et } C : \text{ consommation.}$$

1.2. L'épargne selon les grandes écoles de la pensée économique

- **D'après John Maynard KEYNES**, « l'épargne est la partie de revenu non consommée. »³ ; donc « l'épargne représente l'excès de revenu par la consommation qui ne

¹Patrikvillieu « Macroéconomie. Consommation et épargne », édition la découverte, Paris 1997, p5.

²K. CHEHRIT « Techniques et pratiques Bancaires », édition grand Alger livres, Alger 2003, P 211,

³SAMUELSON Alain « les grands courants de la pensée économiques », Alger OPU, 1997, P 429

peux déferer de l'addition de l'investissement. »⁴, cette définition est caractérisée par la fonction de l'épargne Keynésienne $S = (1-c)Y - b$, ou :

S, Y, c et b représentent respectivement le volume de l'épargne, le revenu national, la propension marginale à consommer et le volume de consommation incompressible ou consommation autonome.

- **D'après les classiques**

Selon les économistes de l'école classique (Adam Smith, David Ricardo, et Léon Walras), l'épargne est nécessairement investie sous forme de consommation ou d'investissement. L'agent ne conserve jamais d'encaisses oisives, il n'y a pas trace de préférence pour la liquidité. Toute épargne étant nécessairement transformée en investissement, le taux d'intérêt est la variable qui permet l'égalisation de ces deux grandeurs : l'offre d'épargne est fonction croissante du taux d'intérêt, et la demande de fonds – l'investissement en est une fonction décroissante.

1.3. Les motifs d'épargne

Selon le psychologue économique Katona (1975). L'épargne est fonction de deux ensembles de facteurs⁵ :

- **La capacité et la possibilité d'épargne, soit le facteur économique**

Le revenu résiduel après les dépenses. Les personnes avec un revenu élevé (suffisant) sont plus en mesure d'épargner que les personnes avec un revenu faible (insuffisant) ;

- **La volonté d'épargner, soit le facteur psychologique**

La motivation à épargner.

En combinant les raisons d'épargner de Keynes (1936) et Katona (1975). Les six motifs d'épargne suivants peuvent être distingués :

a. Lemotifdetransaction

L'épargne pour répondre à un objectif, épargné pour une dépense future importante telle qu'une maison, une voiture ou un voyage ;

⁴ SAMUELSON Alain, op.cit, P117.

⁵ W. Fred van Raaij « Motif et comportement d'épargne », université de Tilbourg, p 89.

b. Motif de précaution 1

L'épargne tampon, l'incertitude quant à l'avenir et la couverture contre une perte de revenu futur inattendue ou de larges dépenses ;

c. Le motif de précaution 2

Épargne pour distribuer le revenu au fil du temps, afin d'assurer un niveau constant de consommation. C'est particulièrement pertinent pour les personnes à revenu variable, comme les entrepreneurs ;

d. Le motif d'avenir

L'épargne pour la vieillesse, la retraite, dans le cadre d'un plan de retraite ;

e. Le motif du legs

Épargne pour les enfants et les petits-enfants ;

f. Le motif de spéculation

Épargner pour accroître sa richesse, par exemple en investissant dans le logement ou dans les actions.

Deux types d'épargne de précaution sont distingués : l'épargne tampon et la distribution du revenu dans le temps. Avec l'épargne tampon, une somme d'argent est économisée pour couvrir les dépenses imprévues. La souscription d'une assurance rentre également dans cette perspective de précaution.

Cependant toutes les pertes potentielles ne peuvent pas être assurées. En période de récession avec un faible niveau de confiance des consommateurs, l'épargne de précaution va augmenter, car les gens sont incertains et pessimistes (indice de confiance faible) sur leur futur et peuvent s'attendre à une baisse de revenu, des taxes plus élevées et/ou une perte d'emploi.

L'étalement des richesses dans le temps n'est pas réalisé comme un tampon, mais peut assurer un niveau de consommation stable et lisse. Durant les années « fastes », les gens épargnent une partie de leur revenu pour les années « maigres » à venir.

Le motif de spéculation n'est pas seulement lié à l'épargne, mais consiste principalement à investir de l'argent dans des actions et de l'immobilier afin d'accroître sa richesse. Le taux de rendement de l'investissement est généralement plus élevé que le taux

d'intérêt des comptes d'épargne, en particulier pour une longue période d'investissement (15 à 20 ans)⁶.

1.4. Autres motifs

Par des thésaurisations dans ce cas l'argent doit échapper au contrôle des autorités monétaires pour cela cet acte est considéré comme étant néo-économique.

Les agents économiques procèdent à l'épargne quelques fois pour bénéficier de ses rendements.

1.5. Les formes de l'épargne

On distingue deux formes d'épargne : l'épargne financière et l'épargne non financière.

1.5.1. L'épargne financière

Correspond à l'acquisition de monnaie et de produits financiers. Les produits financiers sont composés de liquidités, de placements en titres et produits d'épargne contractuelle.

L'épargne liquide représentent les moyens de paiement (billets, pièces, compte chèque...)

Dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution du marché boursier.

L'épargne contractuelle est représentée par les contrats d'assurances.

1.5.2 L'épargne non financière

L'épargne non financière est la partie du revenu qui permet de financer les investissements des immobiliers (achat de logement). L'épargne va arbitrer entre ces différentes formes d'épargne en fonction de trois paramètres : la liquidité, la sécurité et la rentabilité.

L'épargne peut résulter d'une volonté des individus (épargne libre) ou être imposé (épargne forcée).

⁶W.Fred van Raaij, op.cit,p 90.

1.6. Les déterminants de l'épargne**1.6.1. Les facteurs économiques****1.6.1.1. Le revenu et la richesse**

Les Keynésiens ont mis en œuvre une fonction d'épargne de type $S_t = a + sY_t$ avec S : propension marginale à épargner, cette équation a été testée par J G WILLIAMSON (1968) pour un certain nombre de pays en développement, avec les résultats suivants :

- 83% de la variation de l'épargne par tête serait expliquée par la variation du revenu par tête. Cette hypothèse a été confirmée par d'autres études, R.H MIKESELL et J E ZINSER qui ont abouti à la conviction que la propension à épargner croît avec l'augmentation du revenu absolu :

- Les taux diffèrent selon l'origine du revenu (capital, salaire, financière et immobilière) et selon sa localisation (ville ou campagne)

- J M KEYNES a dégagé une vérité inhumaine qui consiste à ce que si l'on veut augmenter l'épargne des particuliers, il faut augmenter les hauts revenus, et maintenir les faibles revenus pour les limiter à un niveau de consommation minimale.

- ROBINSON a indiqué « l'épargne dépend du revenu et le revenu du rythme auxquels les biens d'investissement sont produits »

- Nous pouvons dire que l'épargne ou plus exactement la propension à épargner est étroitement dépendante du revenu de chaque agent économique.

- D'après la CNUCED 1975, il existe peu de relation statistiquement observable entre le taux d'épargne et l'inégalité globale de la répartition du revenu⁷.

1.6.1.2. Le taux de rendement de l'épargne

Sur le plan micro-économique, les diverses opportunités de placement offertes aux épargnants dépendent du taux d'intérêt et des anticipations inflationnistes. Les politiques de plafonnement du taux d'intérêt en Afrique, qui visaient à encourager les investissements d'avantage, ont eu pour conséquence le découragement de la formation de l'épargne financière mise à la disposition des opérations.

⁷Pierre Jacquemot, Marc Raffinot « la nouvelle politique économique en Afrique », édition : Edicéf, 1993, p 196, p197

Selon A GIOVANNINI(1985), Les testes économétriques semblent rejeter l'hypothèse d'une élasticité positive de l'épargne aux taux de rendement réel. Ils suggère une hypothèse alternative : L'épargne augmente quand une réforme financière induit une certaine stabilité des prix, renforce la sécurité et accroît le nombre d'institution financières.

1.6.1.3. Le rôle des institutions financières

De nombreuses études ont montré l'existence d'une corrélation positive entre le volume de l'épargne et la part des actifs financiers non monétaires dans le PIB.

Dans le cas où le développement financier entraîne le développement économique, il faut mettre l'accent sur l'importance des intermédiations financières, ce qui doit induire la croissance du revenu, de la richesse et relativement de l'épargne. A ce propos, on retrouve la controverse classique entre l'entraînement par la demande qui suppose le rôle principal de l'épargnant et de l'investisseur et l'entraînement par l'offre qui met en avant le rôle fondamentale des institutions financières et des services offerts.

1.6.1.4. L'impact du système fiscal

La fiscalité est un moyen de transfert de revenu mobilisable en épargne publique ;

- L'accroissement des impôts est susceptible de diminuer le taux moyen d'épargne, ce qui induit à ce que l'épargne publique aura un effet d'éviction sur l'épargne privée ;
- La fiscalité a des effets sur l'épargne publique et aussi à celle sur l'épargne privée de fait qu'elle modifie la répartition de revenu, il peut donc fluctuer le niveau général de l'épargne.

1.6.1.5. Le rôle de l'inflation et du risque

En général, l'inflation est l'incertitude du futur, résultant de l'instabilité économique, sociale et politique qui influencent négativement la formation du capital productif et conduisent à l'augmentation de la monnaie, de la consommation immédiate et de la transformation de l'épargne en actif réel (ex : construction). Ils peuvent même conduire à la fuite de capitaux vers les pays les plus stables.

1.6.1.6. L'impact de l'investissement

Chaque pays tend à équilibrer l'épargne réelle et l'investissement effectif ; le déséquilibre entre ces deux phénomènes a été l'objet d'une thèse développée par HARROD ayant pour résultat :

- si la propension à épargner est plus forte que la propension à investir, il y' aura une dépression ;
- dans le cas contraire, il y'aura une pression inflationniste ;
- dans le premier cas, ça peut aboutir à une situation de thésaurisation qui est un acte non économique.
- dans le second cas, qui est le cas de notre pays surtout avant 1990, l'Etat est obligé d'avoir recours à des avances du système bancaire, à des prêts extérieurs ainsi qu' à l'émission de la monnaie par la banque centrale, ce qui peut provoquer une dépréciation de la monnaie suite à l'importance de sa masse en circulation, la diminution du pouvoir d'achat des particuliers avec la hausse des prix. Cette situation va affaiblir les possibilités d'épargne.

1.7. Les facteurs sociaux

Il existe deux facteurs à caractère sociale qui influencent l'épargne :

1.7.1. Les structures sociales et démographiques

La théorie du cycle de vie D'ANDO et de MODIGLIANI met en relation le taux d'épargne avec la structure par âge de la population. Elle a permis de construire le profil de l'épargne au cours de la vie d'un agent représentatif qui :

- désépargne en début de la carrière et durant la retraite ;
- épargne durant la période active, en vue d'assurer une retraite.

Après l'analyse de plusieurs cas, les résultats ont montré que lorsque la fraction de la population active est importante, le taux d'épargne est d'autant plus important.

Les analyses de MIKESELL et ZINSER(1973), DEATON et PAXSON (1992) portant sur la relation âge /taux d'épargne confirment que l'épargne croit avec l'âge. La croissance démographique rapide, qui élargit le bas de la pyramide des âges, joue négativement sur la formation de l'épargneintérieure⁸.

1.7.2.La pression communautaire

« Un phénomène qui s'illustre par le cas des sociétés africaines qui se caractérise par un ensemble d'obligation de solidarité communautaire qui constitue une base prioritaire dans l'affectation des ressources notamment l'argent »⁹. Les obligations expriment une pression ayant deux conséquences sur l'épargne :

⁸ Pierre, Jacquemot, op cité, p 198

⁹ Idem, p 199

-d'une part, l'anticipation de cette pression permet de générer des sommes importantes, dans ce cas, la pression est un facteur épargne.

-d'une autre part, le désir de profiter des encaisses de l'individu réduit d'avantage l'incitation des agents privés à l'épargne.

1.8. Les sources de l'épargne

Nous distinguons plusieurs agents économiques de l'épargne à savoir les ménages, les entreprises et les administrations.

Les ménages ne dépensent pas la totalité de leur revenu dans des consommation des biens et services. Ils mettent aussi des sommes d'argent de coté pour réaliser certains objectifs. Mais les ménages ne sont pas les seuls agents qui épargnent, les entreprises également, en permettant le financement des investissements. C'est pour cette raison que l'épargne joue un rôle très important dans l'économie.

1.8.1.L'épargne des ménages

Dans la comptabilité nationale, l'épargne des ménages correspond à la part de leurs revenus qui n'est pas destinée à la consommation. L'épargne brute des ménages correspond alors à trois éléments :

- L'épargne des entrepreneurs individuels, mesurée par les investissements FBCF(formation brute de capital fixe) qu'ils réalisent ;
- Les achats de biens immobiliers, qui font aussi partie de cette épargne, les remboursements de prêt immobiliers ;
- L'épargne financière des ménages, appelée capacité de financement des ménages.

Globalement, l'épargne totale des ménages est supérieure à leurs besoins d'investissement, si bien qu'ils disposent d'une capacité de financement. Cette épargne peut être investie dans divers investissements comme l'achat de logement, achat de bien de production, ou autre.

Concernant la capacité de financement des ménages, qui s'agit d'épargne financière, peut être utilisée de plusieurs formes, une partie de cette épargne peut être thésaurisée (en or, en biens précieux), c'est-à-dire conservée par l'épargnant et non réintroduire dans le circuit économique. L'autre partie peut être placée, c'est-à-dire confiée au système financier, moyennant une rémunération appelée intérêt.

1.8.2.L'épargne des entreprises

L'épargne brute des entreprises correspond à leur capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la part de leur bénéfice net après le paiement de l'impôt qui n'est pas distribuée aux actionnaires sous forme de dividendes auxquelles s'ajoute l'amortissement (somme mise de côté pour reconstituer le capital technique).

Epargne brute entreprise =autofinancement =amortissement + bénéfices non distribué

Donc l'épargne peut provenir d'un salaire dans le cas d'un fonctionnaire ; ou d'une rente foncière (loyers) ; d'un bénéfice net dans le cas d'un entrepreneur et de l'excès des recettes courantes sur les dépenses courantes de fonctionnement ou d'un emprunt étranger le cas de l'Etat : l'épargne peut avoir une origine exceptionnelle dans le cas d'un héritage ou d'un gain particulier comme les jeux.

1.8.3.L'épargne publique

L'épargne publique est égale à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de l'Etat lorsque ses recettes sont supérieures à ses dépenses, c'est-à-dire en cas d'excédent budgétaire. Dans le cas contraire ou il y a un déficit budgétaire, l'Etat désépargne ou encore il emprunte l'épargne des ménages et de l'épargne des entreprises.

La somme de ces trois composantes constitue l'épargne nationale qui peut être subdivisée en épargne privée et épargne publique, comme on peut ajouter l'épargne extérieure lorsque l'épargne domestique est insuffisante pour assurer les investissements nécessaires.

1.9.Le rôle de l'épargne

L'épargne joue un rôle très important aussi bien pour la banque, que pour les épargnants

1.9.1. L'importance de l'épargne pour la banque

La fonction principale de la banque consiste à recevoir l'épargne sous forme de dépôt, sous forme des comptes différents, puis transformer ces dépôts en crédits afin de financer les investissements et donc absorber le chômage et assurer la croissance économique.

1.9.2.L'importance de l'épargne pour les ménages

- Dans des systèmes financiers décentralisés, les ménages épargnent dans le but d'obtenir un crédit auprès d'un collecteur de dépôts. Des institutions financières imposent à

leur client de déposer de l'argent sur un compte comme condition préalable à l'obtention d'un crédit, ce motif devient une motivation certaine pour ces ménages afin de gérer les liquidités de leurs activités économiques et dans des tontines pour la consommation future, les dépenses liées à la santé, le logement et les activités économiques ainsi que les relations sociales.

- Les ménages épargnent dans leur majorité :

- réduire leur vulnérabilité au choc (revenus, santé, décès, etc.) ces ménages vivant dans l'incertitude vis-à-vis de leur capacité à couvrir les besoins de base de leur famille et les urgences qui peuvent survenir (maladie, perte d'emploi, mauvaises récoltes, etc.), réduisent leur consommation afin de s'assurer contre les « mauvais jours ».

- accumuler des sommes forfaitaires en vue de couvrir les dépenses relatives aux besoins du cycle de vie et de payer les frais d'éducation des enfants et de santé de famille.

- acquérir du matériel de construction ou d'investissement dans des activités productives (agriculture, artisanat, etc...) afin de conforter l'économie du ménage.

Section 2 : les placements bancaires

Dans le but d'obtenir un meilleur rendement futur des sommes placées de la part des personnes physiques ou morales, les banques mettent en place différentes formules de placement ; le placement à vue et placement à terme.

2.1. Le placement à vue

Placer son épargne à vue c'est déposer des fonds avec la possibilité de les retirer à tout moment et sans préavis. La principale qualité de l'épargne à vue est la disponibilité son principal défaut et sa faible rentabilité¹⁰.

a. Le compte courant

Le compte courant est une convention par laquelle deux personnes s'engagent réciproquement sur le fonctionnement d'un compte caractérisé par des opérations s'imputant tant au crédit qu'au débit du compte et s'incorporant dans un solde pouvant varier au profit de l'un ou de l'autre¹¹.

b. Le compte chèque

Cette catégorie de compte est ouverte aux particuliers pour leurs opérations personnelles, en principe, toujours créditeurs. Les soldes sont non rémunérés. Le client peut disposer à tout moment de ce solde sans aucun préavis.

2.1.1. Le compte sur livret

C'est un compte simple à utiliser, il s'agit d'un compte d'épargne rémunéré qui rapporte des intérêts chaque année en fonction des sommes déposées et de la durée pendant laquelle elles y sont restées. « Le compte sur livret permet à l'épargnant de déposer les montants de son choix, aux époques de son choix et de disposer sans formalités de son épargne s'il le désire. L'épargnant peut recevoir, dans certains cas, un livret sur lequel la banque inscrit au fur et mesure les versements et les retraits »¹². Les mouvements de ces comptes sont limités à des opérations de versement ou de retrait au profit du titulaire ou à des virements à son compte ordinaire, il n'est pas délivré de carnet de chèque au titre de compte sur livret.

¹⁰ Luc BERNET-ROLLANDE « principes de technique bancaire », Edition Dunod, Paris 2008, p 94

¹¹ Jean-Marc Béguin, Arnaud Bernard « l'essentiel des techniques bancaires », Edition organisation, Paris 2008, p 21.

¹² Idem, p 94.

2.2. Les placements à terme

contrairement à l'épargne à vue, placer son épargne à terme, c'est s'engager à la laisser à la disposition du dépositaire pendant un certain délai, sauf à perdre tout ou partie des avantages prévus. La principale qualité de l'épargne à terme est en principe sa rentabilité, son principale défaut est son indisponibilité. On peut distinguer dans cette catégorie le bon de caisse, les bons d'épargne les bons de trésor, le compte à terme, le certificat de dépôt et le bon à moyen terme négociable.¹³

2.2.1. Le bon de caisse

Sont des titres émis par les banques en contrepartie d'un placement de fond et comportant l'engagement de rembourser le montant à une échéance donnée moyennant le paiement d'un intérêt, dont la durée varier de trois mois à dix ans. Il s'agit d'un placement avantageux pour la clientèle et qui permet la mise à la disposition des banques de ressources stables. Les bons de caisse sont représentés par des formules détachables d'un carnet à souche dont la conservation relève du chef d'agence ou de son représentant, ils sont transmissibles par endos, la souscription des bons de caisse peut être effectuée par une personne physique ou morale.

Les banques émettent généralement deux de bons de caisse :

❖ Les bons de caisse anonymes ou au porteur :

L'acquéreur n'a pas à déterminer son nom sur le bon, ni à le faire inscrire par la banque émettrice. Il a la possibilité de les faire transmettre de main à main.

❖ Les bons de caisse nominatifs :

Ils comportent le nom du souscripteur (de celui qui a placé les fonds), ils sont souscrits et remboursés sur présentation d'une pièce d'identité et ils sont transmissibles par voie d'endossement. Les intérêts sont versés conformément à la grille des conditions de la banque et ils sont soumis à un impôt de 10%. Le remboursement par anticipation est possible à la demande du titulaire de compte, le taux d'intérêt à verser va correspondre à la période effective connue, diminuée donc d'une pénalité d'un point.

¹³ Luc BERNET-ROLLANDE, op, cité, p 98.

2.2.2. Les bons d'épargne

Formule de placement à terme effectuée auprès d'une banque qui présente des caractéristiques identiques au bon de caisse avec toutefois quelques différences sur les points suivants :

- La durée des bons d'épargne est toujours à 5 ans mais peuvent être remboursés à l'expiration du troisième mois.
- Les intérêts sont payés en totalité au moment de remboursement.
- Le montant et la forme du bon d'épargne se présentent comme pour le bon de caisse.

2.2.3 Les bons de trésor

Ce sont des placements différents des autres produits classiques ils présentent une garantie du titre, c'est-à-dire, titres garantis par l'Etat et assurant des rendements conséquents. Le bon de Trésor sont des titres émis par le trésor lors d'un emprunt public à court terme et représentatif d'une créance sur l'Etat.

2.2.4. Le compte à terme

Le compte à terme est une formule par laquelle l'épargnant demande à sa banque de bloquer une certaine somme pour un certain temps, moyennant rémunération.

2.2.5. Le certificat de dépôt

Les certificats de dépôt sont des titres négociables émis par certains établissements de crédit en représentation de dépôts effectués auprès d'eux par leurs clients, essentiellement des entreprises. Les certificats de dépôt prennent la forme, soit d'un billet au porteur, soit d'un billet à ordre ou ont leur existence reconnue par un simple jeu d'écritures, ils sont soumis à la réglementation des dépôts bancaires. Ce sont des titres négociables.

2.2.6. Le bon à moyen terme négociable

Les bons à moyen terme négociables (BMTN) ont une échéance minimale d'un an : il n'y a pas de durée maximum. Les autres caractéristiques sont identiques à celles des certificats de dépôts.

2.3. Les formules particulières de placement

Sont les services offerts par les banques à leurs clients qui se présentent comme suit :

2.3.1. L'épargne logement

L'épargne logement est une formule de placement qui permet au terme d'une période d'épargne d'obtenir un crédit dans des conditions privilégiées pour le financement d'une résidence principale ou d'une résidence secondaire répondant à certains critères.

Il existe deux formules : le compte épargne logement (CEL) et plan épargne logement (PEL)¹⁴.

2.3.1.1. Le compte épargne logement

Le compte épargne logement ressemble au niveau de la période d'épargne au compte épargne bancaire, sa durée du placement est au minimum de dix-huit (18) mois (condition indispensable pour obtenir un prêt). Il n'y a pas de minimum.

2.3.1.2. Le plan épargne logement

Tout comme le compte épargne logement, après une phase d'épargne, le titulaire peut obtenir un prêt épargne logement. Ce système d'épargne donne accès ultérieurement à un prêt à taux privilégié pour contribuer à l'achat d'un logement (prêt habitat) pour l'habitat principal de l'intéressé ou de sa famille. C'est le plan épargne logement qui donne lieu au détenteur l'ouverture d'un compte épargne logement dans le même établissement et lors de l'utilisation commune d'un prêt issu d'un plan épargne logement.

3. Les placements financiers

Pour financer leurs équipements, les collectivités publiques et les sociétés privées ont besoin de capitaux empruntés pour les collectivités publiques sous forme d'obligation, de capitaux propres ou empruntés par les sociétés sous formes d'action, d'obligation ou de titres participatifs¹⁵.

3.1. Les actions

L'action représente une part de capital. Les actions peuvent être émises au porteur ou au nominatif. L'actionnaire a le droit de participer aux assemblées d'actionnaires ordinaires (approbation des comptes ; affectation des résultats ; reconduction des dirigeants dans leurs fonctions) et extraordinaires (modification des statuts).

- Il a le droit de participer au bénéfice en percevant un dividende variable en fonction des résultats.

¹⁴ Luc BERNET-ROLLANDE, op, cité, p 101

¹⁵ Luc BERNET-ROLLANDE, op, cité, p 121

- Il a le droit participé à l'augmentation de capital à titre gratuit (par incorporation de réserves) et aux augmentations de capital à titre onéreux (nouveaux apports effectués par les actionnaires en place ou de nouveaux actionnaires).

- Il a le droit de céder ses titres : la cession se fait à la bourse si le titre est coté : elle se fait directement si le titre n'est pas coté.

3.2. Les obligations

L'obligation est un titre représentatif d'un emprunt ; l'obligataire est donc titulaire d'un droit de créance. Les obligations peuvent être nominatives ou au porteur. L'obligataire a droit généralement à un intérêt qui est fixe ou lié à un index précis mais ne peut jamais être fonction des résultats de l'émetteur : il est payable chaque année à la même date.

- Il a droit au remboursement du montant souscrit : le remboursement peut avoir lieu par rachat en bourse ou en bloc à la fin. Il peut être supérieure à la souscription s'il y a prime de remboursement prime en dedans si souscription en dessous du pair, prime en dehors si souscription au pair).

- Il a le droit de céder ses titres en bourse : la cession a lieu au cours du marché. Soit en dessous de la valeur nominale, soit au pair, soit en dessus de valeur nominale et ce en fonction des conditions offertes pour les autres emprunts. La cotation des obligations se fait en pourcentage et pied du coupon c'est-à-dire sans tenir compte de l'intérêt couru que l'on déduit du cours¹⁶.

¹⁶ Idem, p 121

Section 03 :L'utilisation de l'épargne dans le circuit économique

Les agents économiques (ménages, entreprises ou administrations publiques) disposent des ressources propres de financement. Ces dernières peuvent être insuffisantes par rapport aux besoins de consommation et d'investissement.

3.1. Les capacités et besoins de financement

Les différents agents économiques ont des dépenses à financer. Pour savoir s'ils disposent d'une capacité ou d'un besoin de financement, il convient de comparer leur épargne et leur investissement.

3.1.1. La capacité de financement

On dit qu'un agent dégage « une capacité de financement lorsque ses revenus (ou recettes) sont supérieurs à ses besoins (ou dépenses). Il présente donc un solde positif, ses ressources étant supérieures à ses emplois (consommation ou investissements).

On distingue trois principales catégories d'agents économiques : les ménages, les entreprises, l'Etat. Parmi ces trois catégories, seuls les ménages présentent habituellement une situation d'excédent de financement. En effet, même si les ménages ont besoin de financement à court terme pour consommer, et à plus long terme pour investir (principalement dans l'acquisition de leur logement), leurs ressources (revenus du travail, revenus de la propriété, loyers, dividendes ..., revenus de transfert : allocations familiales, indemnités de chômage...) restent supérieures à leurs besoins¹⁷.

Il y a capacité de financement lorsque l'épargne > investissement : elle concerne les agents économiques qui ont des dépenses inférieures à leurs revenus. Ils pourront mettre ces revenus à disposition des agents à besoin de financement, moyennant rémunération.

3.1.2. Le besoin de financement

Les agents économiques structurellement en situation de déficit de financement (c'est-à-dire à besoin de financement) sont principalement les entreprises et l'Etat.

Il y a besoin de financement lorsque l'épargne < investissement : les dépenses sont supérieures aux revenus. Les principaux agents à besoin de financement sont les suivants :

¹⁷<https://www.maxicours.com/se/cours/les-capacites-et-les-besoins-de-financement>

➤ Les entreprises

Pour assurer le développement de son activité, l'entreprise doit trouver les fonds nécessaires au financement de ses investissements (besoin à long terme) : remplacement, accroissement ou modernisation de l'appareil de production par exemple... ; elle doit également faire face à des besoins de financement liés au cycle d'exploitation de son activité (besoin à court terme) : financement des achats de marchandises par exemple.

En outre, le cycle d'exploitation présente presque toujours un décalage entre les dépenses d'exploitation et les recettes d'exploitation. En effet, bien avant les ventes (règlement des clients), l'entreprise doit financer sa production (règlement des approvisionnements auprès des fournisseurs, frais de production...).

Or, elle ne dispose pas nécessairement de ressources internes suffisantes (capacité d'autofinancement) pour financer ces besoins (rare sont celles qui s'autofinancent). Elle est donc amenée à s'adresser soit au système bancaire soit directement au marché financier. Les entreprises sont donc des agents à besoin de financement.

➤ L'Etat

L'Etat est aujourd'hui un véritable acteur de la vie économique. Par ses décisions en matière de politique économique, l'Etat intervient sur les fonctions de consommation, d'investissement dans le but de soutenir ou relancer l'activité économique : Construction d'infrastructures telles que des hôpitaux, des écoles ; subvention aux entreprises....

Pour remplir son rôle de l'Etat-providence, l'Etat se trouve bien souvent dans une situation déficitaire ; cela signifie que les recettes de l'Etat (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, TVA...) sont insuffisants pour assurer le financement de ses dépenses¹⁸.

3.2. Les financements directs et indirects

Il arrive parfois que les capacités de financement d'un pays ne suffisent pas à satisfaire l'ensemble des besoins de financement des agents économiques nationaux.

Dans ce cas, il sera fait appel à des capitaux provenant des agents économiques étrangers.

¹⁸ <https://www.maxicours.com/se/cours/les-capacités-et-les-besoins-de-financement>

Si plusieurs agents économiques peuvent prêter de la monnaie (financement direct) : les fournisseurs (crédits fournisseurs), les particuliers entre eux (un père prête de l'argent à son fils), les entreprises (achat/vente d'obligations ou d'actions)..., les agents à besoin de financement s'adressent également aux établissements de crédit (financement indirect) pour obtenir des prêts.

Toutefois, avec la libéralisation des marchés financiers et les innovations techniques (notamment la gestion des comptes titres par internet), les agents économiques ont au détriment du financement intermédié ou indirect en raison du coût qu'il représente.

3.2.1. Les circuits de financement

Deux circuits permettent la rencontre entre les agents à capacité ou besoin de financement.

➤ **Le financement indirect**, appelé financement intermédiaire ou économie d'endettement, passe par les établissements de crédit qui jouent le rôle d'intermédiaire entre les agents prêteurs et les emprunteurs.

➤ **Le financement direct**, également appelé financement par les marchés se fait sans intermédiaire entre les agents à besoin et capacité de financement. Ainsi les entreprises et l'Etat s'adressent directement aux ménages grâce aux marchés financiers pour trouver leur financement¹⁹.

3.2.1.1. Le financement indirect

On désigne par financement indirect le mécanisme par lequel un agent économique obtient de la monnaie en s'adressant aux institutions financières.

Le système bancaire joue alors un rôle d'intermédiaire : on parle d'intermédiation bancaire.

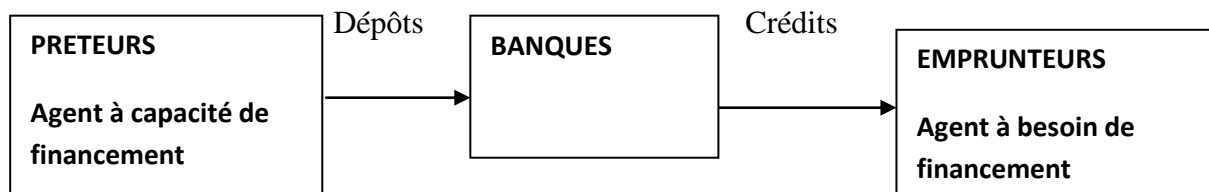
❖ Le mécanisme du financement indirect

Le financement externe indirect (ouintérmédié) est le financement par le crédit bancaire : Les banques jouent alors le rôle d'intermédiaire entre les épargnants et les emprunteurs puisqu'elles transforment les dépôts en crédits (elles prêtent aux agents à besoin de financement l'épargne constitués par les agents à capacité de financement). Ce type de crédit n'engendre à priori pas de création monétaire puisque on prête de l'argent sur la base d'une épargne préalable. (On parle de financement non monétaire). Cependant, le financement non

¹⁹<https://www.chapitre3-synthese-2/lycee-marc-bloch.spip.ac-rouen.fr>

monétaire est insuffisant car l'épargne disponible ne permet pas de satisfaire tous les besoins de financement. Les banques ont alors recours au crédit monétaire :

Elles créent de la monnaie en accordant des crédits (on parle de financement monétaire).



Source : <https://www.maxicours.com/se/cours/les-financements-direct-et-indirect>

3.2.1.2. Le financement direct

On désigne par financement direct le mécanisme par lequel un agent économique à besoin de financement obtient des ressources sans l'intermédiaire d'un acteur financier (banques ou IFS), en s'adressant directement à un agent économique à capacité de financement.

Lorsqu'une économie se finance principalement grâce aux marchés financiers, on parle d'une « économie de marché financier ».

❖ Le mécanisme du financement direct

L'agent économique à besoin de financement (principalement les entreprises et l'Etat) émet des titres sur le marché financier qui sont achetés par les agents à capacité de financement.

Pour ce faire, il va s'adresser au marché financier et proposer des valeurs mobilières de placements. Ces valeurs mobilières prennent principalement la forme d'action et d'obligations.

Lorsqu'il s'agit d'émission de nouveaux titres, l'agent économique émetteur s'adresse au marché financier primaire (encore appelé marché de l'occasion).

Cependant, compte tenu de la prise de risque que représente un investissement en actions ou en obligations, les intermédiaires financiers (banque et IFS) proposent aujourd'hui des produits financiers tels que les OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières), les SICAV (Société d'investissement à capital variable) ou encore les

FCP (Fond communs de placement) ; chacun de ces produits financiers représente en fait un portefeuille de titres composés à part variable d'actions et obligations²⁰.

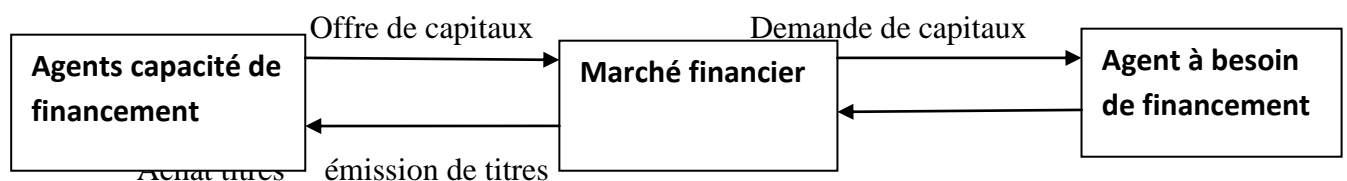
C'est une nouvelle forme d'intermédiation entre les agents économiques à capacité de financement et le marché financier : les banques achètent des titres émis par des sociétés sur le marché primaire et constituent des produits financiers qu'elles géreront au profit de leur clientèle.

Les échanges de titres financiers s'effectuent sur le marché boursier.

Toutefois, ce produit financier présente un risque de par la volatilité de son cours. En effet, tous les jours, la cotation de l'action se modifie en fonction de l'offre et de la demande.

Enfin, chaque action donne droit à une part des bénéfices réalisés et distribués par la société ; on parle de dividendes.

Elle accorde également un droit de vote aux assemblées générales des sociétés émettrices.



Source : <https://www.maxicours.com/se/cours/les-financements-direct-et-indirect>

3.3. Le rôle et les fonctions économiques du marché financier

L'importance des fonctions du marché financier constitue la raison primordiale de son expansion. Ces fonctions sont essentiellement :

3.3.1. Mobilisation de l'épargne

Les marchés financiers jouent un rôle essentiel dans le financement des investissements. En effet, ils permettent de drainer les excédents de capitaux assurés par les agents économiques qui épargnent plus qu'ils n'investissent, et de les mettre à la disposition des agents économiques qui ont des besoins de financement. Ainsi, les marchés financiers constituent un circuit de financement de l'économie par la mobilisation de l'épargne qui se transforme en ressources longues pour les investisseurs (les entreprises).

²⁰<https://www.maxicours.com/se/cours/les-financements-direct-et-indirect>

En contrepartie les entreprises émettent des actifs financiers ou valeurs mobilières (actions, obligations) qui matérialisent les droits des épargnants.

Cette mission de financement que joue le marché financier est assurée par le marché primaire. Celui-ci est le marché des émissions et concerne les actifs financiers nouvellement créés, la performance du marché primaire peut être mesurée par la part du marché financier dans le financement de l'économie.

3.3.2. L'organisation de la liquidité de l'épargne investie à long terme

La seconde fonction du marché financier consiste à prémunir contre la risque d'immobilisation une épargne qui hésiterait à s'engager si elle n'était pas rassurée sur sa faculté de redevenu liquide, comme ils permettent l'ajustement de l'offre et de la demande des titres.

Les mécanismes boursiers répondent à cette attente par rapport à d'autres types d'investissement notamment en actifs réels, les placements sur le marché financier présentent l'avantage d'être, en principe immédiatement immobilisables.

Conclusion

L'analyse du phénomène d'épargne à travers ses sources, ses motifs et ses déterminants dans ce chapitre, a permis l'aboutissement aux résultats suivants :

- La complexité du phénomène du fait qu'il ne peut être maîtrisé à cause de sa grande sensibilité vis-à-vis de plusieurs facteurs à caractères économique, sociale, variant d'un pays à autre et d'une région à une autre ;
- Son importance économique et sociale, du fait qu'il joue le rôle d'énergie principale de l'activité économique, et il contribue dans l'assurance du bien être des personnes ;
- Le changement de la politique étatique vis-vis de l'épargne, avec l'introduction de la finance direct, caractérisée par l'ouverture du marché financier en 1988, dont le but est de répondre aux exigences d'une économie en transition et de canaliser le grand volume d'épargne.

Chapitre II :

**Les politiques de collecte
des dépôts bancaires**

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

Introduction:

La banque est en quête d'attirer un grand nombre de client consommateurs, particuliers et entreprises en leur proposant un service à la carte et une panoplie qui va avec leurs goûts et surtout leurs besoins. Ces besoins deviennent la principale source d'inspiration pour le développement des produits et services.

La satisfaction et la fidélisation du client restent une préoccupation majeure dans les secteurs de services. En conséquence, dans le domaine de la banque la question de fidélisation et de satisfaction suscite une attention particulière en établissant un lien de relation entre la banque et son client.

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

Section 1: Les moyens mis en œuvre par la banque pour attirer la clientèle

Il est nécessaire de rappeler dans ce qui suit les grands moyens mis en œuvre par la banque dans le but d'attirer la clientèle et d'offrir un meilleur service pour eux, tel que le taux d'intérêt.

1.1. Le taux d'intérêt

« Les banque centrales dans le monde moderne, fixent les taux d'intérêt à court terme (les taux directeurs), et il à été souvent proposé qu'elles le fassent en suivant une règle de fixation des taux, relie le taux court à un certain nombre de variables économiques (inflation, croissance...). »¹

Pourque la banque centrale limite l'inflation, elle établit un équilibre monétaire entre l'offre et la demande de monnaie grâce à la gestion de la masse monétaire.

En cas de déséquilibre monétaire, la banque centrale doit agir pour rétablir ce déséquilibre soit en diminuant ou augmentant la masse monétaire.

En cas d'augmentation des taux directeurs, c'est un moyen de ralentir l'augmentation de la masse monétaire et donc de lutter contre l'inflation. En effet, la hausse augmente le coût du crédit mais vient freiner indirectement l'investissement dans le pays. Une hausse des taux intervient pour éviter une surchauffe de l'activité économique.

En cas bisse des taux directeurs, c'est un moyen de relancer l'activité économique d'un pays. Une baisse intervient souvent à la suite d'un ralentissement économique ou d'une crise économique majeure. La bisse des taux permet d'abreuver les banques commerciale de plus de liquidité et le cout du crédit étant plus faible, cela vient théoriquement relancer l'investissement et donc la croissance économique. Une baisse des taux directeurs à toutefois un effet inflationniste.

1.2. Le marketing bancaire

1.2.1. Définition du marketing bancaire

Le marketing bancaire comme son nom l'indique est le marketing appliqué aux produits et services bancaires. Il est essentiellement un marketing de service et un marketing plus ou moins contraint par la nature des services proposés.

¹ Patrick ARTUS, « politique monétaire », édition Economica, dépôt légale : octobre 2001, p 31.

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

Le marketing bancaire est un ensemble des actions qui vont consister d'une part, à étudier les besoins et les comportements des consommateurs, et d'autre part, à influencer les besoins de ces mêmes consommateurs. Le marketing bancaire et financier cherchera à répondre aux besoins de la clientèle de la banque mais également à susciter de nouveaux besoins.

Pour que la banque attire la clientèle, elle utilise cette technique pour le biais de plusieurs facteurs :

1.2.2. La publicité

Si la publicité bancaire s'appuie sur l'ensemble des supports médias, force est d'admettre que la télévision occupe une place à part du fait de l'importance de l'audience. Très rare sont ainsi les groupes bancaires ne faisant pas appel à la publicité télévisuelle. Néanmoins, si l'usage est très répandu, les stratégies peuvent fortement varier en fonction des objectifs à atteindre et des cibles².

Si l'on peut difficilement imaginer aujourd'hui la fin de la publicité bancaire sur les supports classique (télévision, presse, radio...), les nouvelles technologies médias incitent les banques à renouveler leur stratégie.³

La communication publicitaire s'appuie sur deux principaux types de moyens publicitaires:

- La publicité sur lieu de vente: les dépliants...
- La publicité hors lieu de vente: la presse ...

1.2.2.1. Les dépliants

C'est l'une des techniques de la publicité sur le lieu de vente. Ce dernier est défini comme un support de communication permettant de faire la présentation de ses produits et services. Il doit répondre à certains critères pour qu'il soit suffisamment captivant, afin de permettre d'atteindre l'objectif.⁴

Le dépliant est un pliage en carton qui comporte des meubles publicitaire et autre objets traduisant le même esprit dans le but d'attirer plus d'attention de la clientèle. Il est facile à monter peu encombrant et facile à expédier.

²Information recueillie au près de la CNEP

³ <https://www.finance.sia-partners.com/les-banques-font-leur-pub>

⁴ <https://www.corep.fr/le-guide-dimpression-des-depliants/rediger-le-contenu-du-depliant>

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

La publicité sur le lieu de vente joue un double rôle:mettre en valeur le produit et son positionnement pour transmettre un message et modifier un comportement d'achat, et encourager une action de promotion des ventes.

1.2.2.2. Les logotypes

Un logotype, plus couramment appelé "logo", est un groupe d'éléments graphiques ou une représentation graphique spéciale au nom de la banque, c'est un élément clé de l'identification, il sert à identifier visuellement de façon immédiate cette banque, qu'elle symbolise de manière permanente et spécifique en vue de se faire reconnaître des clients et de se différencier des concurrents d'un même secteur.

Le choix de la typographie est important (police de caractères, taille, couleur, forme..) doivent être testées minutieusement afin d'optimiser le résultat à atteindre.

Le logo doit être:

- facile à comprendre et mémoriser dès le premier regard;
- unique et cohérent avec le secteur d'activité et les clients;
- intemporel;
- facilement déclinable sur les différents supports sur lesquels il appelé à figurer.⁵

1.2.2.3. Les calendriers

Le calendrier c'est un outil de communication classique mais toujours aussi efficace, son format cartonné rigide le rend indémodable et permet de faire passer des messages publicitaires toute l'année auprès de leurs clients.

Les banques et aujourd'hui de très nombreuses sociétés, ont crée de façon unique et exclusive leurs propres calendriers.⁶

1.2.2.4. Les sponsors

Un sponsor est une technique de communication qui permet de lier directement une marque ou une société avec un événement attractif pour un publique. Le sponsor cherchera alors à apposer son nom ou logo sur un maximum d'espaces publicitaires réservés à cet effet

⁵ <https://www.marketing-etudiant.fr/logo.html>

⁶ <https://www.ameline-calendrier.fr/c/16-calendrier-bancaire-classique>

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

durant les manifestations permettant d'assurer la visibilité du sponsor: affichage, panneaux, annonce.⁷

1.2.2.5. La presse

Ce média a été adopté par la banque pour ses nombreux avantages à savoir: un délai de réservation très court, il permet aussi une publicité informative, et une grande pénétration et une forte sélectivité géographique de la presse régionale qui atteint toutes les couches de la population de la zone de diffusion, sélectivité selon le profil des lecteurs de la presse nationale, et crédibilité que les lecteurs font beaucoup confiance à la publicité dans la presse surtout l'ors qu'elle est régionale.

1.2.3. Innovation

L'innovation est intimement liée aux nouveaux services proposés par les banques.⁸ La banque devenait résolument innovatrice de façon permanente. Ce furent le lancement de nouveaux produits et de nouveaux processus.

« Grâce au recul des interventions administratives dans la distribution du crédit, à l'internationalisation des opérations et à l'essor des nouvelles technologies, les banques ont manifesté leur intérêt pour les besoins de l'économie, en évolution rapide, par l'adaptation et l'innovation. Tous les domaines bancaires ont connu de profondes évolutions concernant autant les services courants (dépôts, crédits et moyens de paiement) que ceux qui appartiennent aux activités spécialisées (marchés financiers, ingénierie financière et financements internationaux) ».⁹

➤ Innovation de produits :

L'innovation produit, c'est-à-dire la recherche, le développement et le lancement de produits nouveaux, est pour les banques un moyen essentiel de conservation et de conquête de parts de marché.

Les produits bancaires comportent plusieurs paramètres : le montant, le rendement (ou cout), l'échéance, sécurité, fiscalité et la disponibilité.

Les innovations de produit bancaire sont liées directement ou indirectement à la réglementation.

⁷ <https://www.definition-marketing.com/definition/sponsoring>

⁸ <https://www.fortuneo.fr/cote-finances/quelles-innovations-pour-les-banques-en2018-05062018>

⁹ Monique Zollinger Eric Lamarque, « Marketing et stratégie de la banque », édition DUNOD, Paris, 1999, p140.

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

Directement, dans le cas où ce sont les pouvoirs publics qui sont à l'origine de la modification de paramètres.

Indirectement, la banque innove des produits tenant compte de la réglementation bancaire et la politique monétaire.

➤ **Innovation de processus :**

Les nouvelles technologies introduites dans les banques donnent naissance à de nouveaux processus, c'est le cas de l'informatique qui a introduit la monnaie électronique, la monétique, la DAB et GAB etc.

1.3. L'implantation des guichets de banque

L'implantation des guichets ou Distributeurs Automatique de Banque est aujourd'hui déterminante dans les stratégies de développement de réseaux et de rapprochement avec les clients et les prospects. Il est donc essentiel de connaître la localisation des GAB/DAB des concurrents bancaires, mais aussi des assureurs, des grandes surfaces, et d'analyser les maillages.¹⁰

L'implantation bancaire et l'ouverture des guichets relèvent de la stratégie et de la politique de rapprochement de la banque de sa clientèle. L'agence constitue la structure de base de la banque, elle doit être en mesure grâce à ses structures d'accueil et de traitement efficace de satisfaire sa clientèle, quel que soit sa nature et son secteur d'activité.

Les banques ont fait des efforts considérables pour ouvrir des guichets partout où leur activités peuvent trouver, soit parce qu'il s'agit d'apporter une aide aux utilisateurs de capitaux (commerçant, épargnants), soit parce qu'il leur apparaît possible de trouver des ressources (particuliers, épargnants), soit pour ces deux motifs à la fois.

1.4. Garantie des dépôts

L'article 118 de l'ordonnance 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit stipule que « les banques doivent participer au financement d'un fonds de garantie des dépôts bancaires en monnaie nationale, créée par la banque d'Algérie.

¹⁰ <https://www.infostat-marketing.com>

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

Chaque banque est tenue de verser au fonds de garantie une prime annuelle de garantie de un pour cent au plus du montant de ces dépôts. Le conseil fixe chaque année le montant de la prime visée à l'alinéa précédent. Il fixe le montant maximum accordé à chaque déposant.

Les dépôts d'une personne auprès d'une même banque sont considérés, pour les besoins du présent article, comme un dépôt unique même s'ils sont en diverses monnaies.

Cette garantie ne pourra être mise en jeu qu'en cas de cession de paiement de la banque. Elle ne couvre pas les montants avancés par les banques entre elle ».¹¹

C'est vrai que ces moyens ont permis de réaliser une augmentation des ressources collectées mais cette augmentation reste assez faible est insignifiante devant les objectifs des banques qui ne cessent d'augmenter, de plus ces derniers nécessitent des dépenses importantes en terme de moyens humains, matériels, et financiers.

¹¹ Article 118 de l'ordonnance 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

Section 2: Les avantages des dépôts bancaires pour le déposant et pour la banque

« Les opérations bilatérales que la banque noue avec sa clientèle constituent le cœur de l'intermédiation bancaire traditionnelle : collecte de dépôts au passif et octroi de crédits à l'actif. »¹²

2.1. Les avantages des dépôts bancaires

Quand une banque est excédentaire, elle prête sur le marché interbancaire et cette opération apparaît à son actif.

Si elle est déficitaire, elle emprunte sur le marché interbancaire et cette opération est enregistrée à son passif.

L'origine de ces ressources conduit le banquier à une grande prudence dans leur emploi.

Astreint à restituer, sur première réquisition, les fonds à lui confier, il ne doit les investir que dans l'opération sûres et se déliant à brève échéance, à moins qu'il n'ait la possibilité d'en mobiliser le montant, c'est-à-dire de rendre immédiatement liquide la créance à terme qu'il détient.

Si pour le banquier la prudence est de mise, il n'en demeure pas moins que les intérêts du client doivent être garantis.

2.1.1. Les avantages des dépôts bancaires pour les déposants

Pour les déposants, la notion de dépôts bancaires consiste à confier son argent à la garde du banquier.

Le plus souvent, il se fait ouvrir un compte parce qu'il désire profiter des facilités que peut lui procurer une banque. Ces dépôts sont des somme versées en vue d'opérations futures ou provenant d'opération passées. Il est courant que le déposant décide d'effectuer un placement qui représente les sommes versées à un compte rémunéré, compte sur livret, ou à un compte à terme ou à un compte d'épargne logement. Parmi les avantages des dépôts bancaires pour le déposant, on peut citer : la sécurité, la rentabilité, la disponibilité, la confidentialité.

¹²Scialom. L, « économie bancaire », édition la découverte, PARIS, 1999, p11.

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

2.1.1.1. La sécurité

La relation entre la banque et son client c'est la confiance, et il est essentiel de la préserver en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires et ce notamment pour la sécurité des transactions de paiement.¹³

En qualité de tiers de confiance, la banque est le meilleur garant de la sécurité des données de ses clients. Afin de renforcer cette confiance dans un contexte de développement, pour éviter les risques de vol, perte, incendie..., les personnes peuvent toujours placer leurs monnaies au niveau des banques.

Le banquier a pour vocation principale de collecter des fonds auprès des déposants pour ensuite les réinjecter dans le processus de développement ou de qualité de la vie, qui est l'investissement, l'exploitation ou le crédit à la consommation en tirant lui-même le profit pour sa pérennité et son développement. Cette mission traditionnelle du banquier n'est pas sans risque, puisque d'une part il est tenu d'assurer la sécurité des dépôts qui doivent être restitués sur demande de leurs propriétaires et veiller au remboursement des fonds empruntés aux échéances précises qui sont, en fait, les dépôts de la clientèle, selon diverses formes à vue ou à terme.

Donc le banquier doit veiller à la sécurité des dépôts et les rendre disponibles et liquides à la demande ou au terme du contrat de placement.

2.1.1.2. La rentabilité

Les intérêts sont décomptés de la remise à la date d'échéance plus un jour de banque.

Quand il y a moins de dix jours entre les deux dates, le banquier prend forfaitairement dix jours. « Il applique un jour supplémentaire de report d'échéance lorsque la date d'échéance ne tombe pas un jour ouvrable ».¹⁴

Les personnes qui ont un surplus de monnaie peuvent les placer dans les banques à échéance avec un taux d'intérêt, ainsi ils sont assurés par rapport à leur argent en même temps la somme initialement placée sera augmentée.

¹³<https://www.fbf.fr/la-banque-des-particuliers>

¹⁴ GILLES.G « les opérations bancaires et leurs fondement économique », édition DUNOD, p 155.

2.1.1.3. La disponibilité

Par l'utilisation des instruments de paiement que la banque met à la disposition de ses clients (carte de paiement, le chèque...) ces derniers peuvent disposer immédiatement de leur argent et cela pour faciliter la transaction entre les agents économiques qui ont des comptes auprès des banques et pour ne pas avoir à transporter des sommes importantes de monnaie.

Donc, on peut dire que cette possibilité de retrait des fonds à tout moment est l'un des avantages des dépôts bancaires pour les déposants.

2.1.1.4. La confidentialité

Tous les acteurs de la banque sont tenus par le secret bancaire. Ce secret bancaire interdit à toutes les banques de divulguer des informations concernant les comptes ou même la vie privée de leurs clients. La révélation d'information sur un client est illégale et si cela venait à arriver, la banque sera sanctionnée devant une juridiction pénale.

Le caractère délicat et stratégique du fonctionnement de la banque oblige à ce qu'aucune fuite d'informations ne soit permise. C'est pour cette raison qu'il est primordial de maintenir une certaine confidentialité sur les informations auxquelles la banque peut accéder. « La qualité première attendue du banquier a toujours été celle du respect de la confidentialité, sœur jumelle de la discrétion. En tout temps cette confidentialité sur les affaires des clients a été conservée et maintenue comme principe sacré ».¹⁵

Il peut s'agir ainsi, de la confidentialité autour des salaires, des différentes dépenses, des comptes, des informations sur la vie privée du client, etc.

Cela dit, la banque ne peut se permettre de fournir certaines informations aux autorités que si et seulement si, le client semble être mêlé à une enquête criminelle.

2.1.2. Les avantages des dépôts bancaires pour la banque

Les dépôts bancaires sont les principaux composants des ressources de la banque et surtout les dépôts à vue qui occupe le plus grand pourcentage de ces ressources et qui constituent aussi des ressources gratuites puisqu'elles ne sont pas rémunérées.

Ils constituent ainsi les ressources qui alimentent la partie la plus intéressante de son activité, c'est-à-dire les opérations de crédit.

¹⁵ Olivier Jerez, « Le secret bancaire », édition Banque éditeur, PARIS, septembre 2000, p 18.

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

La recherche des dépôts est ainsi l'une des préoccupations dominantes d'un grand nombre de banques qui les poussent à la création de multitude produits de dépôts.

2.1.2.1. L'octroi des crédits

Si le particulier peut disposer de ressources suffisantes pour assurer ses besoins, il arrive fréquemment que ses disponibilités du moment l'empêchent d'envisager la réalisation d'un projet.

Pour cela, il peut se tourner vers son banquier qui est à même de l'aider à faire face à différents besoins : difficultés passagères de trésorerie, dépenses exceptionnelles, dépenses d'équipement ou d'investissements mobiliers...

Conformément à l'article 2 du code de commerce, les actes accomplis par la banque sont des actes de commerce. Parallèlement à la collecte des dépôts elle octroie des crédits.

Le crédit au sens de l'article 68 de l'ordonnance 03/11 du 26 août 2003 est « tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel que l'aval, cautionnement ou garantie ».¹⁶

Que ce soit aux entreprises ou aux particuliers, les banques accordent les crédits pour diverses raisons.

2.1.2.2. Autres avantages

Les dépôts bancaires procurent d'autres avantages pour le banquier qui sont :

➤ Prise de participation

Certaines banques participent au financement des entreprises par le biais de prise de participations directes dans le capital de celle-ci. En achetant des actions dans des sociétés par actions (SPA).

¹⁶Article 68 de l'ordonnance 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

➤ **La mise des surliquidités dans le marché interbancaire**

Si une banque est en excédent de trésorerie, elle mettra à la disposition des banques en situation de déficit de trésorerie, le surplus dans le marché monétaire.

Souscription des bons de trésor à des taux d'intérêt du marché, et des obligations.

➤ **La rentabilité**

« La collecte de ressources et l'octroi de financement représentent les fondements de l'activité et du rôle économique des banques. A la différence des autres activités réalisées par les banques (prestation de services, fonction d'intermédiation produit une marge financière, celle-ci provient de la différence entre les produits sur les emplois et les coûts des ressources collectées. »¹⁷

| |
|--|
| La marge financière = produits perçus sur les emplois-coût des ressources collectées |
|--|

Avec ces rentabilités, nous pouvons dire que les dépôts permettent à la banque d'accroître la proposition d'actifs sous forme de prêt, donc permettent aux banques de constituer un portefeuille optimal d'actifs.

L'augmentation des dépôts entraîne une augmentation de la monnaie nationale à travers le principe de multiplicateur simple des dépôts par les banques centrales dans les opérations de réserve obligatoire.

¹⁷ Document de la CNEP/Banque.

Section 3 : Les obstacles de la collecte des dépôts

En dépit du développement des moyens et des sources de financement, et en dépit de tous leurs efforts en vue d'attirer la clientèle, les banques font face à de multiples obstacles pour collecter les ressources nécessaires à l'exécution de leurs activités.

Nous allons dans cette section souligner les différents obstacles auxquels la banque fait face pour la collecte de sources.

3.1. La concurrence¹⁸

La concurrence est devenue actuellement très ardue dans le secteur bancaire, à cause des nouveaux acteurs qui ont récemment investi le marché. Ces derniers risquent d'attirer les clients fortement connectés, grâce à leurs technologies innovantes, l'arrivée des enseignes digitales sur le marché bancaire est une réelle menace pour les banques traditionnelles étant donné que ces dernières arrivent à peine à être en phase avec le rythme de vie actuel, qui est lié avec les technologies et la connexion sur internet.

En Algérie, il fut un temps où la concurrence est pratiquement insignifiante puisque le domaine bancaire est monopolisé par l'Etat qui a spécialisé chacune d'elle dans un secteur donné. Depuis la loi 90/10 du 14 avril 1990 qui a institué la déspecialisation des banques, ces dernières doivent faire face à une concurrence toujours croissante entre elles.

Cette concurrence est dû principalement à :

L'ouverture du système bancaire Algérien au capital étranger et aux banques étrangères, aux capitaux nationaux des secteurs privés, La concurrence interbancaire, La concurrence avec la société d'assurance.

3.2. Le risque de liquidité

La banque en tant qu'intermédiaire financier est exposée au risque de liquidité. Ce risque peut déclencher une panique bancaire.

« Le risque de liquidité est considéré comme un risque majeur, mais il fait l'objet de diverses acceptions : l'illiquidité extrême, le matelas de sécurité que procurent les actifs liquides, ou la capacité à mobiliser des capitaux à un coût « normal ».

¹⁸ Information recueillie au près de la CNEP.

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

Une situation d'illiquidité extrême entraîne la faillite d'un établissement.

En ce sens, le risque de liquidité peut être fatal ». ¹⁹

Le risque de liquidité peut être défini comme : « le risque de liquidité se rapporte au manque de liquidité disponible pour faire face aux créances ». ²⁰

Les risques de liquidité consistent en l'incapacité d'un établissement de crédit de faire face à des demandes de paiement de la part de sa clientèle.

Ce risque découle de la fonction de transformation des échéances d'une banque, le terme des emplois étant généralement supérieur à celui des ressources, la banque peut se trouver confrontée à deux situations :

➤ Risque de liquidité immédiate : c'est la situation où la banque est dans l'impossibilité de faire face à une demande massive et imprévue de retrait de fonds de la clientèle ou d'autres établissements de crédit.

➤ Risque de transformation : il résulte d'une modification progressive du terme des emplois qui s'allonge alors que celui des ressources raccourcit.

Quand les déposants sont informés du risque de liquidité de leur banque ils viennent tous, en même temps, réclamer leurs argent et constituent ainsi des files d'attentes sans même savoir pourquoi, et cela peut aussi provoquer une crise bancaire.

Ce comportement des déposants peut être considéré comme irrationnel d'autant plus que tout le monde ne peut pas être remboursé. Le souci majeur de la banque est bien entendu de préserver et de faire fructifier l'argent et les biens du client. Pour cette raison la recherche continue des ressources de financement doit revêtir un caractère primordial. Cela suppose des efforts gigantesques lesquels doivent conjuguer l'efficacité, le sérieux et la rentabilité.

3.3. La thésaurisation

En économie, la thésaurisation est le fait de conserver des richesses en dehors du circuit économique. Il peut s'agir de monnaie fiduciaire (billets de banque ou pièces) mais également de tout objet ayant une valeur (Or, bijoux...). Ces liquidités sont improductives, elle ne participent pas à l'activité économique. Thésauriser, c'est accumuler

¹⁹Joël BESSIS, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Edition Dalloz, Paris, 1995, p16.

²⁰<https://www.andlil.com/definition-du-risque-de-liquidite-132701.html>

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

des richesses sans avoir la volonté de les dépenser ou de réaliser des investissements. L'agent économique ne trouve simplement pas de meilleur moyen de les utiliser.

➤ **Défiance envers le système financier:** Lorsque les ménages n'ont plus confiance dans le système financier, ils ne souhaitent plus que leur épargne soit inscrite sous forme de monnaie scripturale (écriture comptable). Cette défiance a souvent pour origine une crise économique majeure. La solidité financière des banques est alors remise en cause comme cela a été le cas par exemple lors de la crise des subprimes en 2008. On peut alors assister à un phénomène de bankrun. Tous les agents économiques vident leur argent en espèces. Ce phénomène, s'il n'est pas contrôlé, peut conduire à une crise économique et financière encore plus grave, menant à une dépression économique.

➤ **Défiance envers la monnaie:** Si les ménages n'ont plus confiance dans la monnaie nationale, ils thésaurisent. Cette défiance peut avoir plusieurs causes. La première, c'est l'hyperinflation. Etant donné que la monnaie une grande partie de sa valeur, les agents économiques préfèrent conserver leur épargne en dehors du circuit économique. L'objectif est de constituer une réserve pour se prémunir contre une période difficile. L'autre cause de cette défiance envers la monnaie nationale, cela peut être l'instabilité politique et la corruption qui en découle. C'est le cas dans de nombreux pays du tiers monde. Faute de pouvoir utiliser ces liquidités pour les faire fructifier, les agents économiques préfèrent thésauriser.²¹

En Algérie, le montant de l'épargne hors circuit bancaire avancé par le gouverneur de la banque d'Algérie démontre l'ancrage de la culture de thésaurisation chez les agents économiques algériens. Elle est également une marque de méfiance à l'égard du système bancaire et financier du pays, ce qui nécessite une refonte complète du système.

3.4. Interdiction de la riba (usure)

La finance islamique interdit la riba qui s'agit de tout revenu fixe et prédéterminé, indépendant de la rentabilité de l'actif financier.

Les opérations qui portent sur l'épargne s'appuient au départ sur les dépôts effectués par les individus auprès de la banque. Celle-ci accorde ses prêts sur la base de cette épargne

²¹ <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/34-analyse-fondamentale/1014-definition-thésaurisation>

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

en faveur de ceux qui ont une activité de production. Il en résulte un profit pour la banque. Celui-ci résulte du différentiel entre le taux d'intérêt versé sur les prêts et ce que la banque verse aux déposants.

On constate que l'intérêt versé sur une somme déterminée et tiré de ce bien à un moment fixé à l'avance, est considéré par la jurisprudence islamique (fiqh) comme de l'usure.

La charia proscrit, en effet, toute prime contractuelle sur le montant d'un prêt de bien fongible (dont la monnaie). Elle interdit également le retrait par le prêteur d'un quelconque avantage de son prêt, sauf si cet avantage est librement accordé par l'emprunteur après remboursement de prêt et sans en constituer une condition tacite ou explicite.

3.5. Manque de confiance

La confiance attire les clients et les encourage à rester. La confiance permet aux banques d'accéder à l'information qui leur permet d'améliorer leurs services. Les recherches s'accordent pour dire que ce concept joue un rôle crucial sur la réussite et la stabilité entre les banques et les clients. Toutefois, il est possible de soulever certains manques. La crainte de la faillite bancaire et de la confiscation des biens est souvent évoquée pour expliquer cette méfiance, et pour certains particuliers, le manque de confiance envers les banques s'explique aussi par les scandales à répétition et la crise financière.

En particulier, le faible niveau d'engagement et le manque d'intimité des chargés de clientèle envers leur clients nécessitent de poursuivre les actions d'amélioration ou d'adaptation afin de pouvoir reconstruire une relation de confiance et de qualité avec leurs clients²².

²² <https://www.journaldunet.com/economie/finance/1087268-banques-comment-regag...>

Chapitre II : Les politiques de collecte des dépôts bancaires

Conclusion:

Après avoir étudié dans ce deuxième chapitre les moyens mis en œuvre pour attirer la clientèle, nous constatons en conclusion que quel que soit le degré de complexité du marché auquel une banque s'adresse, cette dernière doit impérativement procéder par des études de son marché afin de connaître les différents acteurs le constituant. Cela va la conduire à mieux, analyser les attentes et les besoins des consommateurs au niveau du marché cible, et répondre pas la suite à ces besoins de manière efficace mieux que ne le font ses concurrents.

En vue d'améliorer son image et de renforcer sa position sur le marché, la banque met, également en œuvre toute une panoplie d'outils, afin de pouvoir faire face aux menaces que présentent les banques concurrentes, elle se trouve alors dans l'obligation de suivre différentes stratégies marketing que nous allons développer dans le chapitre suivant.

Chapitre III :

La Mobilisation et

l'utilisation de l'épargne par

la CNEP-Banque

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Introduction

Afin d'appuyer les acquis théoriques précédemment présentés, il nous paraît judicieux de traiter un cas pratique reflétant la réalité de notre thème au niveau d'une banque, plus précisément la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque (CNEP-Banque) DRAA EL MIZAN.

Aujourd'hui, la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque représente l'une des plus puissantes banques primaires, Algériennes, compte tenu de ses activités, ses parts de marché ainsi que son chiffre d'affaire réalisé annuellement.

Pour faire face à la concurrence actuelle et future, la CNEP-Banque a pour obligation de proposer différentes formes de produits à sa clientèle que ce soit d'épargne ou de crédit, et aussi d'améliorer sa démarche Marketing.

Ainsi donc, quels sont les types de produits ainsi que les stratégies proposés par la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN pour collecter le maximum de dépôts et puis quel est le devenir de ces derniers ?

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Section 1 : Présentation de la caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP)

La caisse nationale d'épargne et de prévoyance banque, par abréviation « CNEP-Banque », est un établissement public doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière. Elle a été créée par la loi n°64-227 du 10/08/1964 sur la base du réseau de la caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie (CSDCA)

Selon les termes de la loi n°64-227 du 10/08/1964, les missions dévolues à la CNEP Banque sont : la collecte de l'épargne et le financement de l'habitat social.

La première agence de la CNEP Banque a officiellement ouvert ses portes le 1^{er} Mars 1967 à Tlemcen.

La CNEP Banque est une SPA au capital social de 46 milliards de DA. Elle est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière et elle est réputée commerciale dans ses relations avec les tiers. Son siège social est situé au : 42, rue KHELIFA Boukhalfa, Alger.

1.1. Historique de la CNEP Banque

La CNEP Banque a connu plusieurs mutations dans un souci de redressement et d'élargissement de son champ d'action, les principaux changements sont repris ci-après.

➤ **De 1964 à 1970** : rôles limités à la collecte de l'épargne sur livrets et la distribution des prêts sociaux hypothécaires.

➤ **De 1971 à 1979** : chargés du financement des différents programmes d'habitat en utilisant les fonds d'épargne et les fonds du trésor public. Et ce, selon les dispositions de l'instruction N°08 du 27 avril de la direction du trésor public.

➤ **De 1980 à 1990** : nouvelles tâches assignées à la CNEP :

Crédits aux particuliers pour la construction de logements.

Financement de l'habitat promotionnel au profit exclusif des épargnants.

➤ **De 1990 à 1997** : Les années 90, en raison de ses difficultés budgétaires, l'état charge la CNEP du financement des logements sociaux à titre provisoire. Le provisoire a duré pour s'étaler sur 6 ans.

Le 6 avril 1997, la CNEP change de statut en obtenant son agrément en tant que banque. Désormais, elle porte le nom de CNEP-Banque. Pouvant ainsi effectuer toutes les opérations bancaires à l'exclusion des opérations de commerce extérieur.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

➤ **31 mai 2005** : financement des investissements dans toute activité liée à la construction (bien immobiliers à usage professionnel, administratif et industriel).

➤ **28 Février 2007** : Lors de l'assemblée générale ordinaire, il a été décidé d'autoriser des crédits aux particuliers :

- Les crédits hypothécaires prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque.
- Les crédits à la consommation.
- Priorité des épargnants aux non épargnants dans l'octroi de crédit.

Au titre de la promotion immobilière :

- L'acquisition de terrains destinés aux financements et ceux destinés exclusivement aux épargnants.

➤ **17 juillet 2008** : Lors de l'assemblée générale ordinaire, il a été décidé d'autoriser :

Au titre des crédits aux particuliers :

Les crédits hypothécaires prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque à l'exclusion des prêts pour l'achat, la construction, l'extension et l'aménagement des locaux à usage commercial ou professionnel.

Au titre de la promotion immobilière :

Le financement des programmes immobiliers destinés à la vente ou à la location, y compris ceux intégrant des locaux à usage commercial ou professionnel.

Le financement de l'acquisition ou de l'aménagement de terrains destinés à la réalisation de logements.

Pour le financement des entreprises :

Le financement des opérations d'acquisition, d'extension et /ou d'équipements initiées par des entreprises de production de matériaux de construction ou des entreprises de réalisation intervenant dans le secteur du bâtiment.

Le financement de projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de la pétrochimie ou de l'aluminerie.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

- **17 août 2011** : repositionnement stratégique :

Il a pour objet de définir le champ d'intervention de la CNEP-Banque en matière de financement. Il est autorisé le financement de :

Au titre des crédits particuliers :

Les crédits immobiliers prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque ou à mettre en place.

Au titre de la promotion immobilière :

- L'acquisition ou l'aménagement de terrains destinés à la réalisation de programme immobiliers.
- La réalisation d'opérations de promotion immobilière.
- L'acquisition de biens immobiliers à achever ou à rénover.

Pour le financement des entreprises :

- Des investissements de tous les secteurs d'activité économique y compris le fonds de roulement nécessaire au démarrage d'activité.
- Les crédits par signature.
- Le leasing immobilier.

Les services liés à l'habitat (bureaux d'études, entreprises d'entretien d'immeubles...)

1.2. Organisation de la CNEP-Banque

Pour jouer son rôle d'intermédiation entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux et assurer à ses clients certains services, la banque doit avoir une organisation adéquate.

Chaque banque dispose d'une structure propre et l'attribution de chaque service ainsi que leurs dénominations varient d'une banque à une autre.

En ce qui concerne la CNEP elle est organisée de la manière suivante :

1.2.1. La direction générale.

Le siège de la banque comporte la direction générale ainsi que les directions centrales spécialisées dans les opérations bancaires et techniques.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

La direction générale fixe la politique de la banque et coordonne l'activité de l'ensemble des directions.

1.2.2. La direction régionale ou réseau

Cette direction anime et contrôle le travail des agences. Elle est organisée en départements ou services spécialisés dans l'animation commerciale, le crédit, le contrôle et l'administration.

La direction du réseau est une structure hiérarchique et de soutien aux agences implantées au niveau de sa circonscription territoriale, définie par voie réglementaire, elle régionales peuvent être créées et regrouper un certain nombre d'agence.

1.2.3. L'agence

L'agence constitue la cellule polyvalente d'exploitation de base de la banque, elle est en relation directe avec la clientèle. Son rôle est de servir le client à travers la collecte des ressources (ouverture de comptes) et la distribution des crédits ainsi que les différents produits (services) qu'elle met à la disposition de ses relations.

Elle est chargée de mener toute action qui favorise l'accroissement des ressources de la banque et le développement du portefeuille de la clientèle. Son activité s'inscrit dans le cadre développement de la région.

1.3. Présentation de l'organisme d'accueil :

Notre stage de fin d'étude s'est effectué à l'agence DRAA EL MIZAN «205 » qui a ouvert ses portes en 1978, et qui est située à la CITE 80 LOGEMENTS APC CNEP/15400 D.E.M. L'agence 205 est une agence de type « B » qui veut dire destiné seulement à la collecte de la petite épargne et l'exploitation de celle-ci dans l'octroi des crédits. Cette agence est caractérisée par la polyvalence d'où chaque membre de la banque peut effectuer plusieurs tâches.

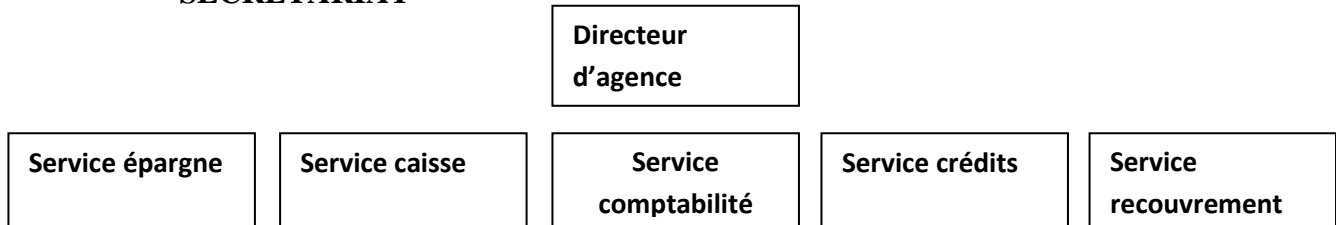
L'agence d'accueil a été réaménagée dans le cadre de la nouvelle organisation commerciale en agence pour séparer les tâches du front et du back offices et ainsi déterminer les tâches de chacun de ses employés pour mieux cerner les besoins de la clientèle et apporter des réponses adéquates (voire annexe n°01).

L'agence est représentée par l'organigramme suivant :

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Figure n°1 : Organigramme de l'agence d'accueil

SECRETARIAT



Source : Document interne de l'agence DRAA EL MIZAN

1.4. Les produits et services de la CNEP-Banque

La CNEP Banque présente à la clientèle une panoplie de produits et services dans le but de répondre aux attentes de ses clients en dépit de la différence des besoins de tout un chacun.

1.4.1. Les services

La CNEP-Banque propose des moyens d'épargne et de placement à travers les différents comptes qu'elle met à la disposition de sa clientèle ;

- Carte épargne logement (CEP) : à un taux créditeur de 2% annuellement.
- Carte épargne populaire (CEP) : à un taux créditeur de 2,5% annuellement.
- Le compte RASMLI qui est un compte de dépôt sans intérêt.
- Les comptes de dépôts à terme.
- Le compte chèque : c'est un compte de dépôt à vue non rémunéré destiné aux personnes physique souhaitant domicilier leur salaires, il est aussi ouvert automatiquement pour les clients voulant contracter un crédit.
 - Le compte courant commerçant : c'est un compte de dépôt a vue non rémunéré destiné aux personnes physique ou morale justifiant d'une activité commerciale.
 - La carte interbancaire (CIB) : c'est un instrument de paiement qui permet d'effectuer des retraits sur les distributeurs automatique de billet (DAB).
 - Elle agit comme un intermédiaire en souscrivant ou en émettant des titres financiers pour le compte de sa clientèle (action, obligation) exemple : les obligations deSONATRCH, et les actions : DAHLI et récemment les actions de NCA-ROUIBA.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

1.4.2. Les crédits

La CNEP Banque offre plusieurs crédits à savoir, les crédits immobiliers, les crédits d'investissement et d'équipement, et financement des promoteurs.

Section 2 : les produits et les stratégies de la CNEP-Banque

2.1. Les produits de la CNEP-Banque :

La CNEP-banque offre à ses clients deux sortes de produits qui sont entre autre : les produits d'activité bancaire et les produits d'épargne et de placement.

2.1.1. Les produits d'activité bancaire

2.1.1.1. La carte interbancaire (CIB)

La carte de paiement et de retrait interbancaire (CIB), est un moyen de paiement permettant à son titulaire conformément au contrat porteur, d'effectuer des paiements et des retraits. Elle permet à son titulaire d'effectuer des retraits sur tous les distributeur automatiques de billets (DAB) connectés au réseau monétique interbancaire CIB, de régler des achats et des services sur les terminaux de paiement Electroniques (TPE) qui sont affichés au niveau des commerçants affichant le logo dB¹.

Elle leurs permet d'effectuer des retraits (7j /7) et (24H/24), de bénéficier d'un large réseau pour effectuer le retrait d'espèces ou le paiement de leurs achats et leurs garantit une sécurité renforcée et un gain de temps appréciable.

Elle se révélera très utile dans les moments d'agence ou lors de la fermeture des banques

Nous trouvons deux catégories de cartes interbancaires :

- **La carte interbancaire « classique »** d'une couleur bleue : est une carte qui englobe deux fonctions la retrait et le paiement ; elle est proposée aux salariés dont le revenu est de moins 50000 DA.

- **La carte interbancaire « gold »** d'une couleur jaune or : est une carte qui englobe deux fonctions le retrait et le paiement ; elle est proposée aux salariés dont le revenu est plus de 50000 DA.

¹ Information recueillie au sein de la CNEP-Banque DRAA EI-MIZAN avec Mr DARDJI chargé d'épargne.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

- La durée de validité de la carte CIB est de deux ans.

✓ **Fonction de la carte**

La carte interbancaire (CIB) permet à son porteur d'effectuer les opérations de :

- Retrait des pièces des distributeurs automatiques de billets (DAB) et des guichets automatiques de banque (GAB) du réseau magnétique interbancaire (RMI) ;

- Règlements d'achat de biens et services effectués auprès de commerçants équipés de terminaux de paiement électronique (TPE).

- Retrait d'espèce sur des terminaux de paiement électronique (TPE) auprès des agences bancaires et commerçants affiliés et ce, dans le cadre de la procédure de cash-advance.

✓ **Les bénéficiaires**

La carte interbancaire (CIB) est délivrée à des personnes physiques majeures ou à leurs mandataires dûment habilités, justifiant d'un revenu mensuel régulier supérieur à la au salaire national. Minimum garanti (SNMG) et titulaire d'un compte bancaire ouvert auprès d'une agence du réseau de la CNEP banque.

2.1.1.2. Le virement

C'est un ordre donné par le client d'une banque pour prélever une somme déterminée de son compte pour qu'elle soit transférée électroniquement et porter au crédit du compte du bénéficiaire gérée par une autre banque. Le virement est un moyen de paiement utilisé pour des paiements périodique ou non et des montant fixe soit pour :

-Un transfert d'argent interbancaire.

-Un versement des salaires.

-Le paiement et le remboursement de la prestation (voire annexe n° 02).

Il permet une sécurité de paiement, une simplicité d'utilisation et son traitement ne dépassera pas 02 jours.

Il existe deux types de virement :

2.1.1.2.1. Virement destiné à un siège de la banque (virement intra)

Le virement intra-siège (interne à l'agence) se traduit par le transfert d'une somme déterminée du compte du donneur d'ordre à celui du bénéficiaire domicilié auprès de la même

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

agence. Cette opération se réalise par simple jeu d'écritures en débitant le compte du client donneur de la somme indiquée, en créditant le compte du client bénéficiaire.

C'est un virement effectué entre deux comptes de deux agences CNEP différentes ; exemple : virement de l'agence Draa el MIZAN 205 vers l'agence de Boghni 209².

2.1.1.2.2. Virement effectué auprès d'une autre banque

Dans le virement inter-siège (entre deux agences d'une même banque). Le client donneur et le bénéficiaire sont domiciliés dans des agences différentes mais relevant d'une même banque. L'agence du donneur d'ordre établit une liaison-siège reprenant les indications nécessaires (nom du donneur d'ordre et du bénéficiaire. La somme et le numéro du compte du client).

Opération effectuée entre la CNEP-Banque et une autre banque (CPA, BDL).

2.1.1.3. La carte épargne

La caisse nationale d'épargne et de prévoyance CNEP-Banque a entamé l'opération de remplacement des anciens livrets d'épargne, par les cartes magnétiques, une solution monétique sécurisée, répondant aux normes universelles pratiquées en matière de moyens de paiement électroniques.

Actuellement, pour toute nouvelle ouverture de comptes-épargne logement (le livret vert) ainsi que pour les clients désirant transférer leurs comptes d'une agence CNEP vers une autre, une nouvelle carte-épargne est proposée aux clients.

Il s'agit d'une carte monétique personnalisée, pratique, universelle et répondant aux normes internationales, dotée d'une double sécurité : une puce et une piste magnétique avec un code confidentiel communiqué au seul détenteur de la carte.

La carte qui porte les couleurs, de la CNEP-Banque, offre épargnants, en plus de l'opération classique, la possibilité d'effectuer des versements et des retraits à partir des DAB et GAB (Distributeurs automatiques de billets) de la CNEP-Banque, mais aussi des autres banques de la place.

² Information recueillie au sien de la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN avec Mme ZOUBIRI chargé d'épargne.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

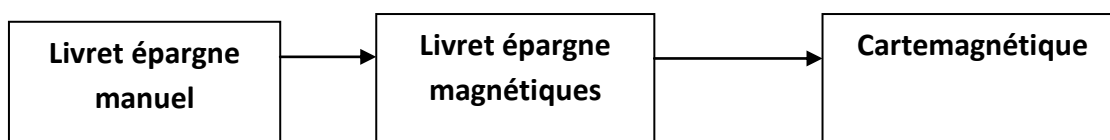
Les cartes-épargnes, qui seront personnalisés au niveau de quatorze (14) point spécialisées à travers le pays, seront disponibles au niveau de toutes les agences de la CNEP-Banque et auront une durée de validité de cinq (5) ans renouvelables.

✓ **Les avantages d'innovation :**

Cette nouvelle carte magnétique par rapport au livret à piste magnétique offrira de nouvelles prestations en plus de celle déjà offerte :

- Retrait et versement dans toutes les agences CNEP-banque.
- Retrait sur les DAB 7 jours/7, 24 heures/24.
- Consultation de votre solde et édition d'un relevé de compte de vos dernières opérations.
- Gain de temps important.
- Sécurité renforcée (carte à puce)

Figure n° 02 : l'innovation des produits d'épargne de la CNEP-Banque



Source :document interne de la CNEP

2.1.2. Les produits d'épargne et de placement

La CNEP dispose d'une gamme importante de produit d'épargne, sous deux formes :

2.1.2.1. Les placements à vue

Ce sont des dépôts rémunérés ou non dont les fonds peuvent être retirés partiellement ou totalement à tout moment par son propriétaire ; on distingue :

2.1.2.1.1. Carte épargne logement : CEL (catégorie 000)

C'est une carte délivrée par la CNEP au client, sur lequel seront enregistrées les opérations de retraits ou de versements effectuées par son mandataire. Il donne droit à la clientèle d'accéder aux crédits à des conditions privilégiée. Cette carte est rémunérée

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

annuellement à un taux 2% avec un PV qui ne doit pas être inférieure à 5000 DA³ (voire annexe 03).

Cependant, la carte d'épargne logement est remise gratuitement par l'agence.

✓ **Versement sur la carte épargne**

« Opération par laquelle, le client remet à son banquier une certaine somme en espèce et dont le montant sera porter au crédit du compte de ce client »

Une opération par laquelle une personne va remettre des espèces pour alimenter son compte et cela passe par plusieurs étapes :

- Remplir un bulletin de versement (voire annexe n°04),
- La vérification de la concordance entre le montant à verser et les détails déjà complétés sur le bulletin de versement en chiffre et en lettre,
- Le caissier procède à la reconnaissance des espèces reçus, opposition du cache (reçue) sur le bulletin et sa signature ;
- La saisie de l'opération par le guichetier après la vérification,
- La remettre d'un avis d'opère au client.

✓ **Retrait sur la carte épargne**

C'est une opération initiée par ordre écrit (chèque) ou présentation d'une carte épargne pour retirer une partie ou la totalité des fonds déposés chez son banquier, selon les étapes suivantes :

- Remplit un bulletin de retrait voir annexe 05) ;
- Présenter la carte épargne plus la carte nationale ou permis de conduire ;
- Vérifier l'identité du client ;
- Demander au caissier un avis pour confirmer si la somme demandée est disponible ;
- Vérifier la validité de la carte nationale ou permis de conduire ;
- Vérifier que le solde sur la carte correspond au solde informatique ;
- Exécuter l'opération ;

Après l'impression on aura trois pièces à une double pièce comptable, avis d'opérer et le bulletin de retrait sur lequel les références de la CN ou PCN sont portées ainsi que la

³ Information recueillie au sein de la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

signature de client. Le caissier reçoit la carte épargne plus le bulletin de retrait plus le double de l'avis d'opère, après avoir vérifié ces derniers, le caissier crédite la caisse. La pièce comptable sera remise au service de la comptabilité. L'avis d'opère sera remis au client. Le traitement comptable de cette opération se fait par débiter le compte du client soit catégorie (100, 140, 141, 000, 034) et créditer le compte caisse.

✓ **Les avantages offerts par la carte épargnent CEL**

- Crédit bonifié pour l'achat d'un logement financé par la CNEP.
- Crédit bonifié pour la construction l'aménagement d'une habitation.
- Crédit bonifié pour l'achat d'un logement auprès d'un particulier ou d'un promoteur public ou privé.

Tableau n°01: Evolution des taux d'intérêts créditeurs de CEL:

| L'année | 1982-1994 | 1996-1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2014 | 2019 |
|----------------|-----------|-----------|------|------|------|------|------|------|------|
| Taux d'intérêt | 5% | 12% | 7,5% | 6% | 5% | 4% | 3,5% | 2% | 2% |

Source : CNEP-Banque, document évolution des taux d'intérêts créditeur, code 223530 et 223570

D'après ce tableau, nous remarquons que le taux d'intérêt créditeur de CEL a connu une augmentation importante des taux d'intérêt à 12% durant les années 1996-1997 et une stabilité de ce taux durant ces deux années.

Durant les années 1998-2014 il ya une diminution des taux d'intérêt qui sont respectivement (7,5%, 6%, 5%, 4%, 3,5%, 2%).

Nous remarquons que durant les années 2014-2019 il ya une stabilisation finale des taux d'intérêt à 2%.

2.1.2.1.2. Carte épargne populaire : CEP (catégorie 034)

La carte épargne à vue, rémunérée annuellement à un taux d'intérêt de 2,5% dont le premier versement ne doit pas être inférieure à 10 000 DA ; sur lequel sont enregistrées toutes opérations de versement et de retraits (voire annexe n°06).

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

✓ **Les avantages offerts par la carte épargnent CEP**

- La rentabilisation du capital.
- La disposition de son argent à tout moment.
- La percevoir des intérêts sur les intérêts (vu que les taux d'intérêt créditeurs sont important).

Tableau N°02: Evolution des taux d'intérêts créditeurs de CEP:

| Année | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003-2004 | 2014 | 2014-2019 |
|----------------|------|-------------------|------|------|------|------|-----------|------|-----------|
| Taux d'intérêt | 16% | 11% Puis 8% | 8% | 8% | 6% | 4% | 3.5% | 2.5% | 2.5% |

Source : CNEP-Banque document évolution des taux d'intérêts créditeurs, code 223530 et 223570

D'après ce tableau, nous remarquons qu'il y a eu durant la année 1996 une évolution importante de taux d'intérêt de 16%.

Depuis l'année 1998 jusqu' à 2000, nous constatons une stabilisation de taux d'intérêt de 8%. À partir de l'année 2001 à 2014, nous remarquons que les taux d'intérêt ont partiellement baissé de 6% jusqu' à 2,5%.

Depuis l'année 2014 jusqu' à 2019 on a enregistré une stabilisation finale de taux d'intérêt à 2,5%.

2.1.2.1.3. Carte épargne "RASMALI"(catégorie620)

La CNEP-Banque a lancé, récemment, un compte épargne sans intérêt nommé

" RASMALI», ce nouveau produit d'épargne est destiné aux particuliers détenteurs ou non du carte épargne logement et /ou du carte épargne populaire (voire annexe n°7).

C'est un produit qui pourrait satisfaire une bonne partie des algériens réticents à l'épargne rémunérée jugée par la religion musulmane comme illicite.

✓ **Avantage de la carte épargne RASMALI:**

- Gratuité des opérations bancaires ;

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

- Epargne sécurisée et disponible à tout moment ;
- La carte RASMALI est délivrée gratuitement ;
- La possibilité de transférer en partie ou en totalité les avoirs des comptes épargne, « CEL, CEP ».

2.1.2.1.4. Les comptes courants

a. Compte chèque (catégorie 140)

Le compte chèque est un compte de dépôt à vue non rémunéré destiné aux personnes physiques, morales et associations civiles. Le versement minimum à l'ouverture d'un compte chèque est de 1000DA, les versements ultérieurs sont illimités et l'alimentation du compte peut s'effectuer par un dépôt en espèces, par virement ou par dépôt de cheque (sous réserve d'encaissement).

Toutefois, l'ouverture du compte chèque est gratuite et peut se faire dans l'ensemble des agences de la CNEP-banque. Les fonds sont remboursables à vue à la convenance du client, en partie ou en totalité et le solde ne peut être réduit à 1000DA, auquel cas le compte chèque sera clôturé.

Ce compte ne doit jamais fonctionner en position débitrice.

✓ **Les documents nécessaires pour l'ouverture d'un compte pour les particuliers**

- Copie légalisée d'une pièce identité (CNI, PC, pp) carte de séjour pour les résidents étranger en Algérie (voire annexe n°08) ;
- Document officiel établissant la preuve de l'adresse (certificat de résidence, facture d'eau ou d'électricité,...etc.) et attestation de travail pour l'ouverture d'un compte chèque ;
- Remplir une demande d'ouverture.

✓ **Clôture du compte courant**

La clôture de compte peut s'effectuer par le titulaire ou par la CNEP quinze jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et cela peut intervenir dans les cas suivant⁴ :

⁴ Information recueillie au sein de la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

➤ **La décision du client** : la clôture du compte ne peut s'effectuer si le client n'est pas redevable envers la CNEP cela donne lieu à la comptabilisation des intérêts, dont le client doit remplir avant une demande de clôture ;

➤ **Le décès du client** : le décès du client entraîne le blocage du compte pendant la durée des opérations successorales, après que le solde du compte ainsi que les agios soit virées au compte de succession ce compte sera bloquée ;

➤ **Par l'initiative de la CNEP** : dans le cas où l'avoir en compte est inférieure à la commission de gestion de compte et autres frais éventuel fixés par les conditions de la CNEP ou un client indésirable.

b. Chèque commercial (catégorie100)

Ce sont des comptes ouverts aux personnes physiques (commercial) ou moral (société) pour les besoins de leur activité professionnelle ayant une activité commerciale ou industrielle. Il peut être fonctionné en position débitrice sous l'autorisation du crédit.

c. Chèque personnel (catégorie141)

Ils ont la particularité d'être exclusivement réserver aux personnels en activité à la CNEP-Banque. Ils sont alimentés prioritairement de versement mensuel par la CNEP-Banque de salaire de titulaire et de tout autre remboursement opérer par la CNEP au profit d'employés.

d. Chèque dividende (catégorie145)

Ce compte est réservé aux clients de la CNEP ayant utilisé leur fond pour l'acquisition des titres disponible à cette dernière.

2.1.2.2. Les placements à terme

Ce sont les dépôts d'épargne bloqués par son propriétaire pour une période ou durée déterminé à son choix, on distingue :

2.1.2.2.1. Dépôt à terme logement (DAT Logement)

- C'est un compte sur lequel les avoirs sont bloqués pour des périodes choisie au préalable par les titulaires, et qui varie de 1 an à 10 ans.

- La souscription est uniquement réservée pour les personnes morales. Le montant minimum de dépôt est de 500 000 DA.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

- Son support est une convention signée entre le titulaire et le directeur de l'agence CNEP.

- Les intérêts produits par le DAT ne sont pas capitalisés et sont servis annuellement à terme.

- **Les bénéficiaires des intérêts sont:**

- Le souscripteur, au bout d'une année, dans le cas où il engage son propre programme de construction.

- Les membres d'organismes souscripteurs par cession des droits d'intérêts.

- **Les avantages offerts par le DAT:**

- La personne morale titulaire du DAT, peut obtenir un crédit à la construction à un taux d'intérêt bonifié par la CNEP. Le montant du crédit à taux d'intérêt bonifié est fonction des intérêts générés par le DAT.

- La personne morale titulaire du DAT, peut céder les droits afférents aux intérêts générés par le dépôt à terme. Cette cession de droits sur les intérêts concerne l'accès aux crédits accordés par la CNEP.

- La cession est effectuée au profit des personnes physiques désignées par le titulaire du compte de dépôt à terme, ayant ouvert un carte d'épargnelogement auprès de la CNEP trois ans au moins au 31 décembre précédent la cession effective des droits.

- La cession des droits sur les intérêts, pour l'obtention au profil d'une personne physique, d'un crédit à taux d'intérêt bonifié, est effective au terme d'une durée de placement de dépôt de trois ans.

- Bénéficiaire d'un crédit immobilier avec des taux bonifiés.

- Le remboursement ou la demande anticipée du remboursement s'effectue à la fin d'une période minimum d'une année;

- Le taux d'intérêt appliqué, dans ce cas-là, est celui qui correspond à la durée réelle du placement diminué d'un point de pourcentage.

2.1.2.2.2. Dépôt à terme banque(DAT Banque)

- C'est une nouvelle formule de placement à terme de personne morale et physique, il est mobilisé pour une période choisie au préalable par la personne titulaire de dépôt: qui varie de 03 mois à 10 ans.

- Le montant initial versé est de 50 000 DA, ces taux d'intérêts sont progressifs et variables.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

2.1.2.2.3. Le compte de placement à terme (CPT)

- C'est un compte contrairement au (CEL) et (CEP), ou les avoirs sont bloqués pour une période variant entre une année et dix ans. Donc c'est épargne bloquée par le titulaire pour une période choisie au préalable.

Son support est un titre nominatif non négociable remis au souscripteur.

- Les souscripteurs sont uniquement les personnes physiques.
- Le montant minimum de placement (dépôt) est de 10 000 DA.

Ce montant peut être augmenté par tranche de 5000 DA. Le montant de placement n'est pas limité.

- Les intérêts produits par le compte de placement à terme (CPT) sont capitalisés à l'issue de chaque année de placement.

- Les taux d'intérêts en vigueur pour CPT sont comme suit :

- Le client titulaire d'un compte de placement à terme peut, à l'issue d'une année de placement, demander le calcul des intérêts par anticipation.

- Les intérêts calculés par anticipation sont valables pour l'obtention des différents crédits accordés par la CNEP.

- Les crédits accordés sur la base des intérêts anticipés bénéficient uniquement des avantages Sa souscription s'effectue sous forme nominative ou au porteur.

- La valeur minimale de ce bon est de: 10.00 DA CNEP, les crédits sont accordés sur une période maximum de 15 ans.

- Le titulaire du compte de placement à terme bénéficie de la bonification du trésor dans les conditions suivantes:

- Être titulaire du compte de placement à terme d'au moins 3 ans.

- Au bien être titulaire d'un carte épargne logement (CEL) ouvert à la CNEP depuis 3 ans et avoir accumulé un montant d'intérêts au moins égal à 25 00 DA (réglementation en vigueur).

2.1.2.2.4. Les bons de caisse:

- Le bon de caisse est un dépôt à terme matérialisé par un titre négociable, sa souscription est ouverte à toute personne physique et morale.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

50.000 DA

100.000 DA

500.000 DA

1000.000 DA

5000.000 DA

- La durée de souscription au bon de caisse varie de 3 mois à 10 ans. Le règlement de la souscription peut être effectué par versement d'espèce, chèque, débit de tout compte d'épargne à vue ou compte de chèque ou compte courant ouvert auprès de la CNEP-Banque.

- Le taux d'intérêt applicable au bon de caisse est progressif selon la durée de souscription, et variable conformément aux conditions de banque en vigueur à la date de paiement des intérêts. Ce taux est formé du taux de référence (ou taux de base) fixé par les autorités monétaires et d'une marge, en fonction de la durée du placement.

NB: La demande sur cette catégorie des placements (placement à terme) est presque nulle par rapport au placement à vue (par ce que il n'ya pas trop de demande sur eux).

2.2. Les stratégies de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque évolue actuellement dans un environnement bancaire marqué par une évolution relative induite par la volatilité des facteurs tant internes d'ordre démographique, économique, culturel et réglementaire, qu'externes l'amplification du contexte concurrentiel et le développement des partenariats sont les effets majeurs de cette évolution.

2.2.1. La stratégie de lancement d'un nouveau produit RASMALI

La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP-Banque) a mis sur le marché un nouveau produit d'épargne, qui porte sur un compte sans intérêts nommé 'RASMALI', ce nouveau produit d'épargne est destiné aux particuliers détenteurs ou non d'une carte épargne logement et ou d'une carte épargne populaire. Tous les clients de la CNEP-Banque peuvent ouvrir un compte 'RASMALI' et y transférer la totalité ou une partie de leurs avoirs. «RASMALI» offre à «la clientèle la possibilité de consulter gratuitement et

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

rapidement leur solde et historique du compte ». En effet, la diversification des produits pour la CNEP-Banque entre dans la stratégie d'offrir à son client une souplesse dans la gestion de son compte, ce qui sera appréciable de la part des épargnants potentiels. Il permettra ainsi aux gens d'introduire leur argent en banque, ce qui sera d'un grand apport à la politique de bancarisation de l'argent informel lancée par le gouvernement depuis le mois d'août dernier. La banque précise que ce produit est sous forme de carte bancaire, utilisable pour les transactions aux niveaux des DAB installés dans tout le réseau de ses agences. Sa validité est fixée à cinq (5) ans et est renouvelable automatiquement à l'échéance ou sur la demande du client⁵.

2.2.2. La stratégie de formation:

Au travers des plans de formation, la banque a pour objectif d'adapter en permanence les salariés aux compétences dont ils vont avoir besoin. Les plans de formation permettent d'anticiper l'adaptation des ressources humaines aux évolutions commerciales, économiques et technologiques ce qui donne un avantage compétitif certain par rapport aux établissements concurrent conformément à la stratégie de banque.

La stratégie de formation vise trois axes prioritaires:

- L'amélioration des compétences managériales de l'encadrement.
- L'amélioration des performances de la banque.
- L'engagement du personnel dans une démarche qualité.

A travers le premier point précité, il s'agit de la formation au management stratégique et opérationnel, au profit de l'ensemble de l'encadrement supérieur de l'institution.

Le second point, concerne l'amélioration des performances et la, il y a lieu de préciser que ce cursus de formation s'adresse à différentes catégories des responsables de la banque au niveau des agences et des directions de réseau.

Le troisième point évoqué ci-dessus et qui concerne la démarche qualité, son cursus de formation repose sur deux thèmes: " Les comportements commerciaux" et " L'accueil de la clientèle".

⁵ Information recueillie au sein de la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

2.2.3. La stratégie de la qualité:

En plus de l'amélioration de la qualité des comportements commerciaux et l'accueil de la clientèle la CNEP-Banque a procédé à l'amélioration de la qualité de ses produits.

En effet, elle s'achemine de plus en plus vers une gestion moderne du support d'épargne. L'abandon du livret d'épargne manuel s'est réalisé progressivement par son remplacement par le livret à piste magnétique. De même elle a lancé en Mai 2013 une carte monétique au profit de ses épargnants, cette carte va remplacer les deux livrets (LEL et LEP), personnalisée sécurisée répondant aux normes EMV (Européen Master Card et Visa), cette carte est dotée d'une puce et d'une piste magnétique avec un code confidentiel. Ainsi toutes nouvelles ouvertures de compte épargne logement ou populaire sera faite sous forme de carte épargne "CE", unique avec des codes différents et qui désirent transférer leur compte d'une agence vers une autre de la CNEP, ces cartes auront une durée de validité de cinq ans à compter de la date de leur production, et ils sont renouvelables dès leur expiration⁶.

2.2.4. La stratégie de rapprochement de la clientèle:

Le personnel qualifié est en contact permanent avec les clients de la banque. Il doit donner une bonne image de l'établissement. Ce professionnel est chargé de renseigner, conseiller les clients. Le personnel doit être considéré comme l'un des principaux véhicules de l'image de la banque sur tous les plans (accueil, capacité d'information, rapidité de traitement...). Il s'occupe de toutes les opérations bancaires les plus courantes : encaisser de la liquidité, remettre des chèques et effectuer des virements.

Un accueil maîtrisé doit permettre de fluidifier les passages de client en agence, d'assurer une lisibilité dans les parcours clients et enfin de garantir la qualité du contact dans des espaces conviviaux.

En plus de la publicité sur le lieu de vente tel que les dépliants, les calendriers, et hors lieu de vente tel que la presse, afin d'attirer plus de clientèle et en plus de son réseau d'agence bancaire.

⁶ Information recueillie au sein de la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

2.2.5. La stratégie de diversification des produits:

Afin de diversifier ces produits la CNEP-Banque a réalisé un partenariat avec Cardiff El-Djazair qui est une filiale assurance vie du groupe bancaire français BNP Paribas, obéissant au droit algérien et exerçant son activité en Algérie depuis l'année 2006.

Suite à la promulgation de l'ordonnance relative aux assurances n°95/07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée par loi n°06/04 du 20 février 2006, accordant le pouvoir aux sociétés d'assurances de distribuer leurs produits par l'entremise des banques et des établissements financiers, la CNEP-Banque était la première banque publique à s'investir dans la bancassurance en Algérie et ce, en partenariat avec Cardiff El-Djazair (voire annexe 09).

En 2009, les deux partenaires avaient lancé leur premier produit de bancassurance, appelé "CNEP Totale Prévoyance"(CTP), il garantit au souscripteur ou à ses ayant droit à un capital choisi sur le contrat d'adhésion et couvre ainsi les risques décès et invalidité absolue et définitive.

Pour le deuxième produit appelé "SAHTI" (ma santé), lancée en 2013, SAHTI est un produit d'assurance santé qui garantit le versement d'un capital à l'assuré en cas de diagnostic d'une maladie (cancer) avec une indemnisation journalière en cas d'hospitalisation (voire annexe n°10).

La CNP-banque envisage de commercialiser un autre produit qui est "Assurance de voyage".

Ces stratégies ont contribué à attirer un nombre très important de clientèle ainsi que la collecte des montants importants de l'épargne.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Tableaux n 03 : Evolution des dépôts à vue collectés sur compte courant, compte particulier et compte chèque personnels **UNITE : DA**

| Produit / Année | Compte courant | Structure % | Compte particuliers | Structure % | Compte cheque personnels | Structure % | Total en dinar | total |
|--------------------|-------------------|----------------|------------------------|----------------|--------------------------------|----------------|-------------------|-------|
| 2013 | 588957 | 2% | 26140027 | 96% | 395013 | 2% | 27123997 | 100% |
| 2014 | 1241317 | 3% | 34929981 | 95% | 611804 | 2% | 36783102 | 100% |
| 2015 | 4727626 | 10% | 44032937 | 88% | 996061 | 2% | 49756624 | 100% |
| 2016 | 6319073 | 10% | 54746724 | 89% | 659940 | 1% | 61725737 | 100% |
| 2017 | 4190441 | 5% | 74129876 | 93% | 1239313 | 2% | 79559630 | 100% |

Source : les livres comptables de la CNEP-Banque Draa El MIZAN « résultat épargne sur les comptes à vue, 2013 à 2017 »

Lorsque nous analysons l'évolution de l'épargne au niveau de ces trois comptes on constate les remarques suivantes :

Concernant les comptes courant nous constatons qu'il y a une augmentation de l'épargne collectée durant les quatre années c'est-à-dire de 2013 à 2016. Cependant, la CNEP a connu une baisse de niveau de l'épargne collectée entre 2016 et 2017.

Concernant les comptes particuliers nous constat qu'il y a une augmentation de l'épargne collectée durant les Cinq années 2013 à 2017.

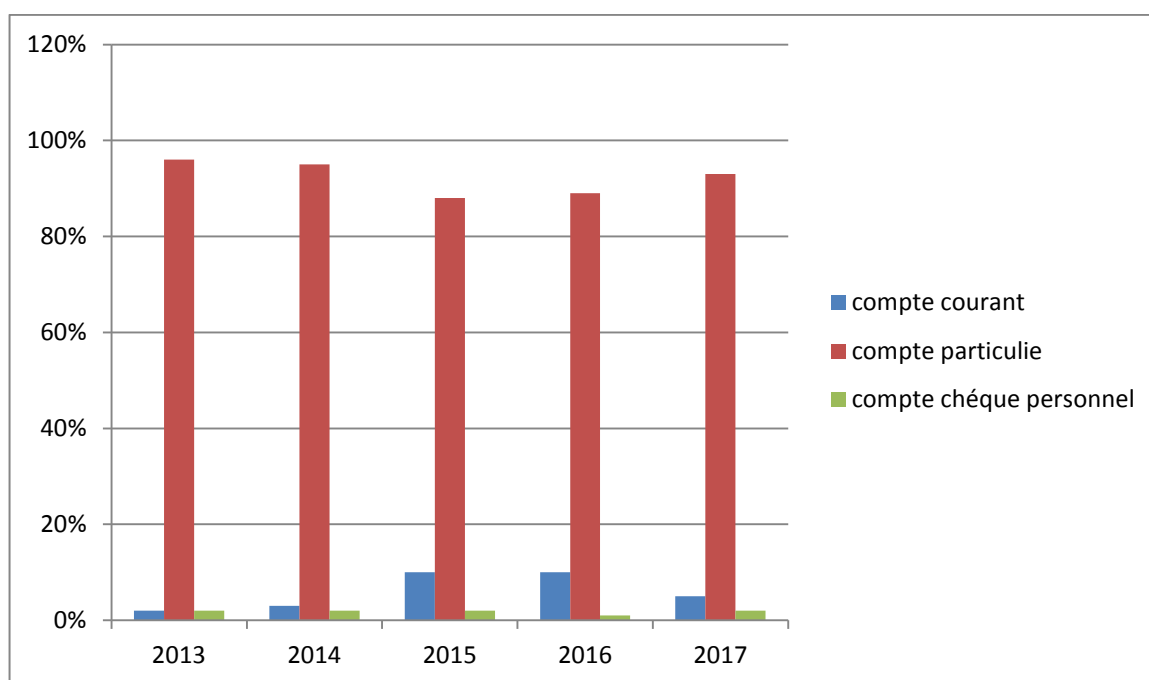
Enfin, pour les comptes personnels nous constat une augmentation durant les années 2013-2015, la CNEP a connu une baisse de niveau de l'épargne collectée entre 2016 et 2017.

- Concernant la structure des dépôts collectés, les comptes qui constituent la part des dépôts la plus important sont les comptes particuliers pendent les

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Cinq années cependant les comptes chèque personnels constituent la part la plus faible et cela revient à ce compte est réservé uniquement au personnel de la CNEP et donc il y a peu de client qui s'intéresse à ce compte.

Figure n°3 : la structure des dépôts collectés sur les comptes à vue au niveau de la CNEP-Banque Draa El MIZAN (2013-2017).



Source :élaborer par nos soins.

Structure des dépôts collectés sur les comptes à vue au niveau de la CNEP-Banque Draa El MIZAN (2013-2017).

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Tableau n° 04 : évolution de l'épargne collectée sur CEL et CEP par la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN

UNITE : 10³ DA

| Produit / Année | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CEL 223530 | 2 549 689 | 2 853 749 | 3 102 987 | 3 352 690 | 3 326 702 |
| CEP 223570 | 1 793 537 | 1 963 299 | 2 090 609 | 2 230 952 | 2 305 308 |
| TOTAL(CEL +CEP) | 4 343 227 | 4 817 048 | 5 193 597 | 5 583 643 | 5 632 010 |

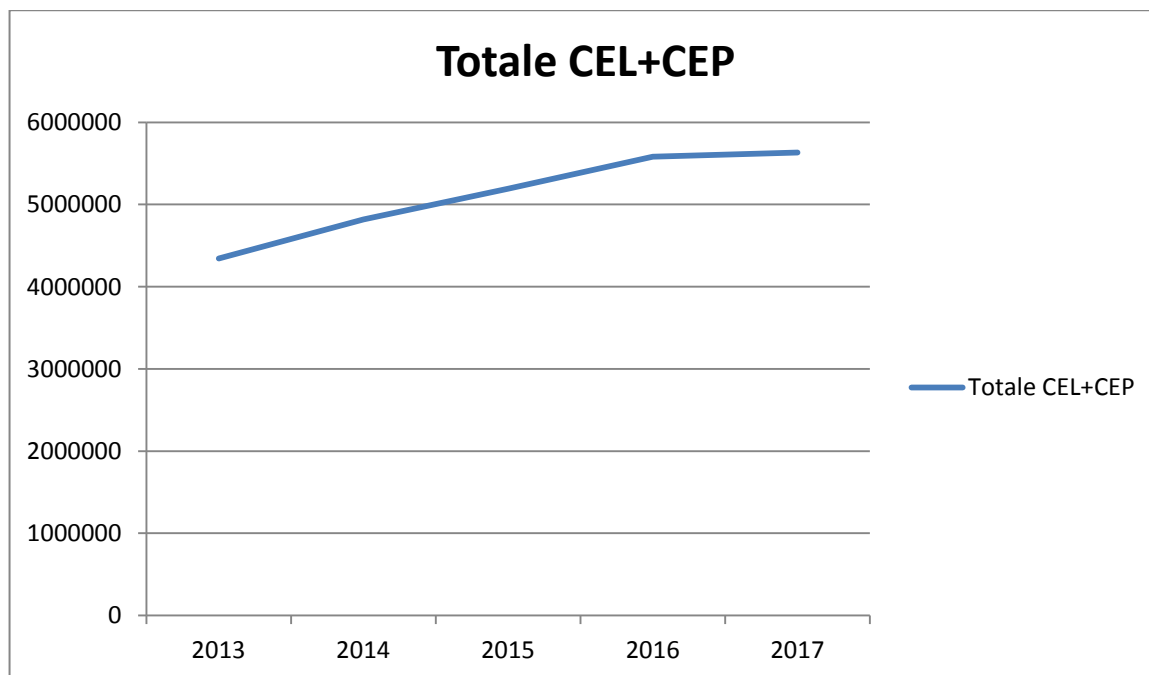
Source : les livres comptables de la CNEP-Banque Draa EL MIZAN.

Ce tableau représente l'évolution de la collecte de l'épargne sur les comptes épargne (CEL et CEP) de l'agence DRAA EL MIZAN pour l'année 2013-2017 nous constatons que :

L'épargnecollectée sur les deux comptes (CEL et CEP) a connu une augmentation durant l'année 2013 à 2014 cette augmentation est appréciée de 473821 DA. Et durant les années (2015-2016) et (2016-2017) a connu une augmentation élevée de 390046 DA et de 48367 DA, cet écart revient premièrement à la diversification de son champ d'investigation en devenant banque ainsi l'utilisation de divers moyens pour attirer la clientèle comme toutes les autres banques, puis deuxièmement par la diversification de ses stratégies fondées sur une vision relationnelle et non transactionnelle tournée sur le client plutôt que sur le produit. La CNEP-Banque arrive à collecter des montants de plus en plus importants sur les deux comptes (CEL et CEP).

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Figure n°4 : évolution de l'épargne collectée sur CEL et CEP par la CNEP-Banque DRAA El MIZAN



Source : élaborer par nos soins.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Section 03: L'usage de l'épargne drainée par la CNEP-Banque

La CNEP comme on l'a vue précédemment collecte l'épargne sous ses différentes formes, pour ne pas être dans une position déficitaire elle est obligée de l'utiliser et réaliser des gains, étant donné que toutes les banques jouent le rôle d'un intermédiaire financière entre agents à capacité de financement et ceux à besoin de financement.

3.1. La définition du crédit

"Le crédit est un acte de confiance, comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, bien ou moyen de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement".

En général le crédit exige l'existence ou la rémunération de quatre supports: le temps, la confiance, le risque et les granités⁷.

Le mot "crédit" vient du mot latin "creader" qui signifie: faire confiance, est la base de toute décision du crédit qu'est une activité qui fait aujourd'hui l'objet des règles précises et bien déterminées.

3.2.Objectifs du crédit

L'objectif du crédit est le financement en général des investissements des entreprises et des particuliers, par contre le seul objectif du banquier accordeur du crédit est d'accroître ses gains, et cela à condition de pouvoir couvrir des frais et d'assurer un bénéfice.

Les principaux crédits accordés par la CNEP-Banque:

- Les crédits immobiliers;
- Les crédits d'investissements et d'équipement ;
- Financement des promoteurs.

3.3. Les crédits offerts par l'agence « 205 »

L'image acquise par la clientèle au près de l'une des plus anciennes institutions du pays, la CNEP-Banque demeure à ce jour celle de l'octroi des crédits immobiliers. En effet dès sa création elle s'est vue confie la mission du financement de l'immobilier à travers des

⁷ Information recueillie au sein de la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN avec Mr AMUR chargé des crédits.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

prêts hypothécaires accordés aux particuliers et ceux aux collectivités locales pour la réalisation des projets tel que les lotissements.

3.3.1. Les crédits immobiliers

« Le crédit immobilier est un concours financier au profit d'un particulier en fonction de sa capacité à rembourser, destiné au financement de l'acquisition d'un bien immobilier (achat ou construction). Compte tenu du fait toujours consenti moyennement l'obtention d'une sûreté réelle constituer par le biais d'une hypothèque immobilière portant soit pour un compte immobilier appartenant à l'emprunteur ou sur un bien immobilier appartenant à un tiers. Ce type de crédit doit aussi être assorti de garantie additionnelle telle que l'assurance vie et multirisque habitation »

Il peut être aussi défini comme un prêt conventionnel à long terme destiné au financement d'un immobilier à usage d'habitation et garanti par une hypothèque de premier rang.

3.4. Les crédits accordés par l'agence « 205 »

L'agence de Draa EL Mizan accorde les crédits aux particuliers à savoir :

3.4.1. Crédit à la construction, extension ou surélévation

Ce crédit est destiné au financement de la réalisation d'un projet de construction pour son compte pour le compte du conjoint ou ascendant :

- L'extension ou surélévation d'une construction déjà existante ;
- D'une construction individuelle ou dans le cadre collectif ; coopérative immobilière ;
- L'aménagement d'une habitation.

3.4.1.1. Typologie des crédits à la construction

➤ Prêt à la construction individuelle (PCI)

Prêt destiné pour une nouvelle construction dont le postulant a la qualité de l'épargnant ;

➤ Prêt ordinaire à la construction (POC)

L'épargnant ; Prêt destiné pour une nouvelle construction dont le postulant ne possède pas la qualité de

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

- I 'intéressé est titulaire d'une compte épargne logement et/ou compte épargne populaire ouvert depuis au mois une année ;
- Prêt bonifié : la construction de logement rural (1%).

3.4.2. Prêt pour l'aménagement

Ce crédit est accordé en vue d'aménager une habitation relativement ancienne, ou au client qui souhaite améliorer son confort en aménagement ou en rénovation de son habitation.

Le montant du crédit peut atteindre 90% de devis pour une durée de 30 ans ;

Le montant du crédit appliqué au taux épargnant est de 30 fois le montant des intérêts cumulés non utilisés.

3.4.3. Prêt d'un terrain

Un crédit destiné à financer l'acquisition d'un terrain à bâtir en vue de la construction d'une habitation. Le client peut l'acheter auprès d'une agence foncière ou un particulier.

3.4.4. Prêt achat d'un logement promotionnel

Crédit achat aux clients voulant acheter un logement réalisé par un promoteur immobilier, le logement peut être réalisé par :

3.4.4.1 Crédit achat auprès d'autre promoteur

Ce crédit est appelé la promotion immobilière privée ou publique (PIP), le client donc sollicite un crédit pour l'achat d'une habitation chez un promoteur dont le programme est réalisé sans l'intervention de la CNEP (achat d'un logement fini).

3.4.4.2. La vente sur plan

La VSP est un produit régit par le décret législative n°93-03 du relative à l'activité immobilier et le décret exécutive n° 9458 du 07/03/1994 relative du modèle de contrat VSP, il permet à un promoteur immobilier de céder un bien immobilier (logements ou locaux) en cour de réalisation avant l'achèvement, nécessitant un paiement sous forme d'avance à la commande.

Ce dernier, a été lancé à la CNEP banque en 2000 conformément à la décision réglementaire de 227/2000 de 15/03/2000 portant mise en place de la procédure de gestion de crédit hypothécaire.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Pour garantir le bon déroulement de cette opération, il a été créé par décret n°97-58 du 03/11/1997 Le FGCMPI (fond de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière) ; elle est personne morale dotée de l'autonomie administrative et financière, placée sous la tutelle du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme ; cette assurance garantie à l'acquéreur le remboursement des paiements qu'il aura effectués au promoteur dans le cas de l'insolvabilité de ce dernier.

3.4.5. Prêt achat chez un particulier

La CNEP propose aux clients le financement d'achat d'un logement ancien, d'une construction finie, ou bien en cours de réalisation auprès d'un particulier.

On parle généralement de :

3.4.5.1. Prêt cession bien entre particuliers (PCBEP)

3.4.5.2. Prêt ordinaire cession bien entre particuliers (POCBEP)

Ces deux prêts permettent le financement de logement acquis auprès d'un particulier.

L'opération du financement se fait par l'établissement d'un chèque au profit du notaire, qui s'en charge de faire le transfert au vendeur, à condition qu'il inscrive l'hypothèque au profit de la CNEP dans un délai de quatre (4) mois à partir de la date de délivrance du chèque. Le PCBEP est destiné aux épargnants de la CNEP par contre le PCBEP est destiné aux non épargnants.

3.4.6. Achat d'un logement LSP

Un prêt destiné aux ménages à travers un montage financier commun entre l'apport personnel du bénéficiaire conforté éventuellement à l'aide de l'Etat CNL et le crédit bancaire ; ce crédit est accordé aux clients pour l'achat de logement sur ou en état fini.

Il est mis en œuvre en 1995, donc trois acteurs qui interviennent pour la réalisation de ce type de logement, à savoir :

- La CNEP-banque par le financement de l'acquéreur ;
- Le promoteur par la construction de logement ;
- L'Etat en donnant d'une part l'assiette de terrain sur lequel le projet est réalisé

et une aide financière.

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

3.4.7. Crédit local commerciale

Crédit est à l'acquisition, construction, l'extension ou l'aménagement d'un local commercial.

La mobilisation de ce crédit se fait par une seule tranche pour l'aménagement et l'acquisition et en plusieurs tranches pour la construction et l'extension.

3.4.8. Nouveaux produits (crédits)

3.4.8.1. Crédit immobilier jeune

Crédit accordé aux jeunes de moins de 35 ans ayant un revenu régulier.

L'avantage de ce crédit est que sa durée peut atteindre 40 ans (pour la construction ou l'achat d'une habitation) et le financement arrive jusqu' au 100% de devis ou de prix de cession. Le taux d'intérêt appliqué pour les épargnants est de 5% et 6% pour les non épargnant

✓ **Pour mieux expliquer ces crédits on a construit le tableau ci-dessous**

| Catégorie de crédits | Montant | Modalité de déblocage | La durée |
|---|--|---|--------------------------------|
| Extension Construction Surélévation | 90% du devis | Une seule tranche | 30 ans (avec de 3 ans) |
| Aménagement | 90% du devis | 1000000.00 Une seule tranche Supérieure à 1000000.00 est 2 tranches 50% | 30 ans au maximum (6 mois) |
| Achat de logement ou de terrain | 90% du prix cession et quelque soit le montant | Une seule tranche | 30 ans maximum |
| Achat de logement VSP | 90% du prix de session prévisionnel | Plusieurs tranches selon le contrat de VSP | 30 ans maximum (déférée 3 ans) |
| Crédit immo-jeun | 100% du devis | | 40 ans |

Source : Document interne de la CNEP-Banque

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

3.5. La simulation d'un crédit achat d'un logement auprès d'un particulier

➤ **Compte épargne logement de personne X (voir annexe n°11)**

UNITE : DA

| Date ouvert | Montant |
|-------------|-----------|
| 11/07/1990 | 27566, 20 |
| | 0 |
| | 0 |
| TOTAL | 27566, 20 |

Total des intérêts du compte épargne logement : 27566, 20 DA

Crédits à octroyer achat d'un logement auprès d'un particulier

Le Montant : 826000.00DA

La durée : 5ans

Le Taux : 5,75%

Diffère : 6 mois

Intérêts intercalaires : 23747,50DA

Echéance : 17397, 07DA

Assurance : 371, 70DA

Mensualité : 17768, 77DA

➤ **Compte épargne populaire de conjoint (voir annexe n° 12)**

UNITE : DA

| Date ouvert | Montant |
|-------------|-----------|
| 11/11/2004 | 25626, 70 |
| | 0 |
| | 0 |
| TOTAL | 25616, 70 |

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Total des intérêts du compte épargne populaire

Le montant : 768000.00DA

La durée : 5 ans

Le taux : 6,25%

Diffère : 6 mois

Intérêts intercalaires : 24000,00DA

Echéance : 16352, 50DA

Assurance : 34560DA

Mensualité : 1669810DA

➤ **Non épargnants**

Le montant : 1206000, 00DA

La durée : 5 ans

Le taux : 6,5%

Différé : 6 moins

Intérêts intercalaire : 39195, 00DA

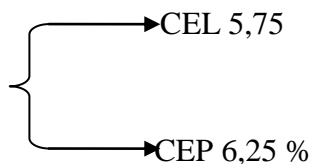
Echéance : 25818, 73DA

Assurance : 542, 60DA

Mensualité : 26361, 43DA

➤ **Le taux d'intérêt appliqué sur le crédit**

➤ **Les épargnants**



➤ **Les non épargnants à 6, 5%**

Chapitre III : La Mobilisation et l'utilisation de l'épargne par la CNEP-Banque

Conclusion

Etant donné que la CNEP est une grande banque qui effectue différentes opérations en termes de l'épargne. L'épargne collectée au niveau de la CNEP, est influencée par des facteurs internes dont on retient ce qui suit : innovation produite, la fluctuation des taux d'intérêt débiteur, on peut dire que la CNEP-Banque a connu plusieurs étapes depuis sa création à nos jours qui ont marqué son existence.

Pour faire face à la concurrence, elle a mis et continue à mettre en place plusieurs produits que ce soit de placement ou de crédits, afin de fidéliser les anciens clients et d'en attirer de nouveaux.

Par ailleurs au sein de cette CNEP-Banque, nous avons analysé et étudié l'évolution de l'épargne sur différentes dernières années entre 2013-2017, comme nous avons calculé la structure des dépôts collectés sur les comptes à vue au niveau de la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN, pour mieux expliquer et commenter notre cas.

Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion :

L'épargne est la partie du revenu qui n'est pas consacrée à la consommation. C'est la partie qui ne se détruit pas immédiatement. Dans une acceptation plus large, elle désigne tout comportement qui inclut un sacrifice dans l'espoir d'obtenir un meilleur rendement futur ;

En économie bancaire, la mobilisation de l'épargne joue un rôle primordial dans les ressources de l'établissement financier, ces derniers utilisent l'épargne pour faire face à leurs emplois et au financement de l'investissement de l'économie nationale.

En effet, la banque œuvre à fidéliser et maintenir ses clients par tous les moyens confondus : la publicité, le marketing, la formation, les nouvelles technologies, adoption de stratégies susceptibles de fidéliser le client et lancement d'offres promotionnelles selon les âges et les professions.

La banque n'a jamais lésiné sur les moyens pour garantir un service de qualité en déployant des efforts considérables dans les nouvelles orientations basées sur l'accueil, et la qualité du produit. En conséquence, la banque essaie de se baser sur le contact humain et le relationnel qui sont une condition du maintien du client.

La banque est influencée par la conjoncture économique du pays et subit tout impact ayant trait à l'emploi et à la productivité. Du coup, la banque peut être confrontée à plusieurs difficultés surtout en matière des ressources et le risque de liquidité.

On a également essayé de présenter et expliquer les grandes techniques que la banque utilise pour attirer un grand nombre de clients et aussi les maintenir tel que : le taux d'intérêt qui doit être fixé par la banque centrale et cela selon l'offre et la demande de monnaie par la clientèle.

Ainsi, après avoir traité et analysé la collecte d'épargne ces dernières années (2013-2017) dans notre cas pratique nous tenons à préciser les points essentiels :

- L'épargne collectée, au niveau de la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN est composée majoritairement de l'épargne à vue.
- Le compte particulier et le compte épargne logement et le compte épargne populaire sont les produits les plus rentables du fait qu'ils enregistrent la plus grande part, au moment où d'autres produits enregistrent une faible entrée des dépôts et parmi eux le compte courant et le compte personnel.

Conclusion générale

L'étude de cette évolution, nous a permis de distinguer la CNEP-Banque des différentes institutions financières en terme de produits lancés sur le marché et de segment de la clientèle visés. Comme toute autre banque, la CNEP-Banque met un programme de développement basé sur une multitude de stratégies dont la stratégie de lancement de nouveaux produits de formation, de rapprochement de la clientèle, de la qualité et aussi de la stratégie de diversification des produits.

L'analyse du rôle de cette épargne mobilisé au niveau de la CNEP-Banque à travers ses différentes formes d'utilisation à savoir l'octroi des crédits, nous permet de dire qu'elle visait essentiellement des objectifs à caractère sociale. Son utilisation en tant que facteur de valorisation de sa mobilisation, une stratégie qui se définit par la bonification des taux d'intérêt.

Ensuite, nous avons aussi souligné que l'épargne joue un rôle très important dans la vie économique, vu les différentes formes de l'épargne et les différentes formes existantes et qui ont une importance dans la collecte et la mobilisation de l'épargne.

Dans un contexte économique favorable pour l'expression de la volonté de modernisation, la CNEP multiplie de jour en jour des efforts en vue de relever les défis d'une économie algérienne non stable et de gagner les enjeux présents et futurs pour assurer une croissance continue de l'économie grâce à l'épargne récoltée.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages :

- GILLES. G « les opérations bancaires et leurs fondement économique » ; édition DUNOD, Paris, 2000.
- Jean-Marc Béguin, Arnaud Bernard « l'essentiel des techniques bancaires, organisation, Paris 2008.
- Joël BESSI « gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Edition DALLOZ, Paris, 1995.
- K.GHEHRIT « Techniques et pratiques Bancaire, édition Alger livres.
- Luc BERNE-ROLLANDE « principes de techniques bancaire », Edition Dunod, Paris 2008.
- Monique Zollinger Eric banque « Marketing et stratégie de la banque », édition DUNOD, Paris, 1999.
- Olivier Jerez « le secret bancaire », édition Banque éditeur, Paris, Septembre 2000.
- Pierre Jacquemot, Marc Raffinot « la nouvelle politique économique en Afrique », édition Edicéf, 1993.
- Patrikvillieu « Macroéconomie. Consommation et épargne », édition la découverte, Paris, 1997.
- Patrick ARTUS, « politique monétaire », édition Economica, dépôt légale, Paris, octobre 2001.
- SAMUELSON Alain « les grands courants de la pensée économiques », Alger OPU, 1997.
- Scialom.L, « économie bancaire », édition la découverte, Paris, 1999.
- W. Fred van Raaij « Motif et comportement d'épargne », université de Tilbourg.

Mémoires

- AIT SAHED Lynda, « Les dépôts bancaires : Evolutions et structures au niveau de la CNEP, Cas : Agence LAMALI 2007 ». Mémoire de master UMMTO, 2014-2015.
- BALOUL Mourad, « La mobilisation de l'épargne : Cas de la CNEP (réseau de Tizi-Ouzou) ». Mémoire de licence UMMTO, 2001.
- GUENANA Nawal, «L'impact de la politique du marketing bancaire sur la collecte de l'épargne. Analyse par questionnaire auprès des banques privées de la ville de Bejaia. Mémoire de master, 2013-2014.
- OUALI Lydia, « La mobilisation de l'épargne par les banques, cas : CNEP-Banque ». Mémoire de master UMMTO, 2014-2015.

Bibliographie

Articles

- Article 118 de l'ordonnance 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Article 68 de l'ordonnance 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Site internet

- <https://www.maxicours.com/se/cours/les-capacités-et-les-besoins-de-financement>
- <https://www.chapitre-3-synthese-2/lycee-marc-bloch.spip.ac-rouen.fr>
- <https://finance.sia-partners.com/les-banques-font-leur-pub>
- <https://www.corep.fr/le-guide-dimpression-des-depliants/rediger-le-contenu-du-depliant>
- <https://www.marketing-etudiant.fr/logo.html>
- <https://www.ameline-calendrier.fr/c/16-calendrier-bancaire-classique>
- <https://www.definitions-marketing.com/definition/sponsoring>
- <https://www.fortuneo.fr/cote-finances/quelles-innovations-pour-les-banques-en2018-05062018>
- <https://www.infostat-marketing.com>
- <https://www.fbf.fr/la-banque-des-particuliers>
- <https://www.andlil.com/definition-du-risque-de-liquidité-132701.html>
- <https://www.journaldunet.com/economie/finance/1087268-banques-comment-regag...>
- https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/9-economie/34-analyse_fondamentale/1014.definition-thésaurisation
- <https://www.maxicours.com/se/cours/les-financements-direct-et-indirect>
- <https://www.maxicours.com/se/cours/les-capacités-et-les-besoins-de-financement>

Liste des tableaux et figures

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure N°01 : Organigramme de l'agence d'accueil. | 54 |
| Figure N°02 : L'innovation des produits d'épargne de la CNEP-Banque DRRA EL MIZAN. | 58 |
| Figure N°03 : La structure des dépôts collectés sur les comptes à vue au niveau de la CNEP- Banque DRRA EL MIZAN. | 71 |
| Figure N 04 : Evolution de l'épargne à vue CEL et CEP de 2013-2017. | 73 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableaux N°01 : Evolution des taux d'intérêts créditeurs de CEL. | 60 |
| Tableaux N°02 : Evolution des taux d'intérêts créditeurs de CEP | 61 |
| Tableaux N°03 : Evolution des dépôts à vue collecté sur le compte courant, compte particulier et compte chèque personnelle. | 70 |
| Tableaux N°04 : Evolution de l'épargne collectée sur CEL ET CEP par la CNEP-Banque DRAA EL MIZAN. | 72 |

Table des matières

Table des matières

Remercîment

Dédicace

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale 02

Chapitre 01 : Aspects théorique sur l'épargne

Introduction 07

Section 01 : généralité sur la notion de l'épargne..... 08

1.1. Définition de l'épargne 08

1.2. L'épargne selon les grandes écoles de la pensée économique 08

1.3. Les motifs d'épargne 09

1.4. Autres motifs 11

1.5. Les formes de l'épargne 11

1.5.1. L'épargne financière 11

1.5.2. L'épargne non financière 11

1.6. Les déterminants de l'épargne 12

1.6.1. Les facteurs économiques 12

1.6.1.1. Le revenu et la richesse 12

1.6.1.2. Le taux de rendement de l'épargne 12

1.6.1.3. Le rôle des institutions financières 13

1.6.1.4. L'impact du système fiscal 13

| | |
|---|-----------|
| 1.6.1.5. Le rôle de l'inflation et du risque | 13 |
| 1.6.1.6. L'impact de l'investissement..... | 13 |
| 1.7. Les facteurs sociaux | 14 |
| 1.7.1. Les structure sociale et démographique..... | 14 |
| 1.7.2. La pression communautaire | 14 |
| 1.8. Les sources de l'épargne | 15 |
| 1.8.1. L'épargne des ménages | 15 |
| 1.8.2. L'épargne des entreprises | 16 |
| 1.8.3. L'épargne publique | 16 |
| 1.9. Le rôle de l'épargne | 16 |
| 1.9.1. L'importance de l'épargne pour les banques..... | 16 |
| 1.9.2. L'importance de l'épargne pour les ménages | 16 |
| Section 02 : les placements bancaires | 18 |
| 2.1. Les placements à vue..... | 18 |
| 2.1.1. Le compte sur livret..... | 18 |
| 2.2. Les placements à terme..... | 19 |
| 2.2.1. Le bon de caisse..... | 19 |
| 2.2.2. Les bons d'épargne..... | 20 |
| 2.2.3. Les bons de trésor | 20 |
| 2.2.4. Le compte à terme..... | 20 |
| 2.2.5. Le certificat de dépôt | 20 |

| | |
|--|-----------|
| 2.2.6. Le bon à moyen terme négociable..... | 20 |
| 2.3. Les formules particulières de placement..... | 20 |
| 2.3.1. L'épargne logement..... | 21 |
| 2.3.1.1. Le compte épargne logement..... | 21 |
| 2.3.1.2. Le plans épargne logement..... | 21 |
| 3. Les placements financiers..... | 21 |
| 3.1. Les actions..... | 21 |
| 3.2. Les obligations..... | 22 |
| Section 03 :l'utilisation de l'épargne dans le circuit économique | 23 |
| 3.1. Les capacité et besoin de financement..... | 23 |
| 3.1.1. Les capacité de financement | 23 |
| 3.1.2. Les besoin de financement..... | 23 |
| 3.2. Les financements directs et indirects..... | 24 |
| 3.2.1. Les circuits de financement..... | 25 |
| 3.2.1.1. Le financement indirect | 25 |
| 3.2.1.2. Le financement direct..... | 26 |
| 3.3. Le rôle et les fonctions économiques du marché financier | 27 |
| 3.3.1. Mobilisation de l'épargne | 27 |
| 3.3.2. L'organisation de la liquidité de l'épargne investie à long terme..... | 28 |
| Conclusion..... | 29 |

Chapitre 02 : les politiques de la collecte des dépôts bancaires

| | |
|--|----|
| Introduction | 31 |
| Section 01 : les moyennes mises en œuvre par la banque pour attirer la clientèle | 32 |
| 1.1. Le taux d'intérêt | 32 |
| 1.2. Le marketing bancaire | 32 |
| 1.2.1. Définition le marketing bancaire..... | 32 |
| 1.2.2. La publicité | 33 |
| 1.2.2.1. Les dépliants..... | 33 |
| 1.2.2.2. Les logotypes..... | 34 |
| 1.2.2.3. Les calendriers | 34 |
| 1.2.2.4. Les sponsors | 34 |
| 1.2.2.5. La presse | 35 |
| 1.2.3. L'innovation..... | 35 |
| 1.3. L'implantation des guichets de banque..... | 36 |
| 1.4. Garantie des dépôts | 36 |
| Section 02 : les avantages des dépôts bancaire pour le déposant et pour la banque | 38 |
| 2.1. Les avantages des dépôts bancaires..... | 38 |
| 2.1.1. Les avantages pour les déposants | 38 |
| 2.1.1.1. La sécurité..... | 39 |
| 2.1.1.2. La rentabilité | 39 |
| 2.1.1.3. La disponibilité | 40 |

| | |
|---|-----------|
| 2.1.1.4. La confidentialité..... | 40 |
| 2.1.2. Les avantages dépôts pour la banque | 40 |
| 2.1.2.1. L’octroi de crédits | 41 |
| 2.1.2.2. Autre avantages..... | 41 |
| Section 03 : les obstacles de la collecte des dépôts bancaire | 43 |
| 3.1. La concurrence..... | 43 |
| 3.2. Le risque de liquidité..... | 43 |
| 3.3. La thésaurisation | 44 |
| 3.4. Interdiction de riba (usure) | 45 |
| 3.5. Manque de confiance | 46 |
| Conclusion | 47 |
| Chapitre 03 : la mobilisation de l’épargne et l’utilisation de l’épargne par la CNEP- Banque | |
| Introduction | 49 |
| Section 01 : présentation de la caisse nationale d’épargne et de prévoyance (CNEP) | 50 |
| 1.1. Historique de la CNEP- Banque | 50 |
| 1.2. Organisation de la CNEP- Banque | 52 |
| 1.2.1. La direction générale | 52 |
| 1.2.2. La direction régionale ou réseau | 53 |
| 1.2.3. L’agence..... | 53 |
| 1.3. Présentation de l’organisme d’accueil | 53 |

| | |
|--|-----------|
| 1.4. Les produits et services de la CNEP..... | 54 |
| 1.4.1. Les services..... | 54 |
| 1.4.2. Les crédits..... | 55 |
| Section 02 : les produits et les stratégies de la CNEP-Banque..... | 55 |
| 2.1. Les produits de la CNEP-Banque | 55 |
| 2.1.1. Les produits d'activité bancaire | 55 |
| 2.1.1.1. La carte interbancaire (CIB) | 55 |
| 2.1.1.2. Le virement | 56 |
| 2.1.1.2.1. Virement destiné à un siège de la banque (virement intra) | 56 |
| 2.1.1.2.2. Virement effectué auprès d'une autre banque | 57 |
| 2.1.1.3. La carte épargne | 57 |
| 2.1.2. Les produits d'épargne et de placement | 58 |
| 2.1.2.1. Les placements à vue | 58 |
| 2.1.2.1.1. Carte épargne logement (CEL) | 58 |
| 2.1.2.1.2. Carte épargne populaire (CEP) | 60 |
| 2.1.2.1.3. Carte épargne « RASMALI » | 61 |
| 2.1.2.1.4. Les comptes courants..... | 62 |
| 2.1.2.2. Les placements à terme | 63 |
| 2.1.2.2.1. Dépôts à terme logement (DAT logement) | 63 |
| 2.1.2.2.2. Dépôts à terme banque (DAT Banque) | 64 |
| 2.1.2.2.3. Le compte de placement à terme (CPT) | 65 |

| | |
|---|-----------|
| 2.1.2.2.4. Les bons de caisse | 65 |
| 2.2. Les stratégie de la CNEP-Banque | 66 |
| 2.2.1. La stratégie de lancement d'un nouveau produit RASMALI | 66 |
| 2.2.2. La stratégie de formation | 67 |
| 2.2.3. La stratégie de la qualité | 68 |
| 2.2.4. La stratégie de rapprochement de la clientèle | 68 |
| 2.2.5. La stratégie de diversification des produits | 69 |
| Section 03 : l'usage de l'épargne drainée par la CNEP-Banque | 74 |
| 3.1. Définition du crédit | 74 |
| 3.2. Objectif du crédit | 74 |
| 3.3. Les crédits offert pour l'agence « 205 » | 74 |
| 3.3.1. Les crédits immobiliers | 75 |
| 3.4. Les accordés par l'agence « 205 » | 75 |
| 3.4.1. Crédit à la construction, extension ou surélévation | 75 |
| 3.4.1.1. Typologie des crédits à la construction | 75 |
| 3.4.2. Prêt pour l'aménagement | 76 |
| 3.4.3. Prêt d'un terrain | 76 |
| 3.4.4. Prêt achat d'un logement promotionnel | 76 |
| 3.4.4.1. Crédit achat auprès d'autre promoteur | 76 |
| 3.4.4.2. La vente sur plan | 76 |
| 3.4.5. Prêt achat chez un particulier | 77 |

| | |
|--|----|
| 3.4.5.1. Prêt cession bien entre particulier (PCBEP) | 77 |
| 3.4.5.2. Prêt ordinaire cession bien entre particuliers (POCBEP) | 77 |
| 3.4.6. Achat d'un logement LSP..... | 77 |
| 3.4.7. Crédit locale commerciale | 78 |
| 3.4.8. Nouveaux produits (crédits)... .. | 78 |
| 3.4.8.1. Crédit immobilier jeune..... | 78 |
| 3.5. La simulation d'un crédit achat d'un logement auprès d'un particulier | 79 |
| Conclusion | 81 |
| Conclusion générale | 83 |
| Bibliographie | |
| Liste des tableaux et figures | |
| Annexe | |
| Table des matières | |
| Résumé | |